

éclairage

Le décrochage scolaire

Pôle information du Crefor, octobre 2014

Conception-réalisation : Dominique Rousselin-Legrand

Sommaire

<i>Diversités de situations et de significations</i>	5
<i>Les causes du décrochage scolaire</i>	9
<i>Evolutions politiques sur ce sujet</i>	12
<i>Les circuits de repérage et de signalement</i>	21
<i>La mise en œuvre en France</i>	29
<i>Les dispositifs de remédiation</i>	36
<i>La formation initiale différée</i>	45
<i>Les ruptures en alternance</i>	49
<i>Les ruptures dans l'enseignement supérieur</i>	52
<i>Le profil de la Haute-Normandie face au décrochage scolaire</i>	56
<i>Bibliographie/sitographie</i>	63

Avant-propos

Depuis près de 10 ans, le flux de « décrocheurs » ne diminue pas, la **France n'a fait qu'empiler les dispositifs et les initiatives qui fonctionnent ne sont pas généralisées.**

Des préconisations précises figurent dans la feuille de route de la Conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014.

Pour arriver à diviser le flux par 2, un **plan d'action pour l'automne** est envisagé impliquant les ministères de l'emploi, de la Jeunesse et de la ville ainsi que les Régions et les branches professionnelles.

Ce dossier va dresser un panorama de la situation, il va tenter de cerner ce que l'on entend par « décrocheur », présenter les évolutions dans les mesures prises (prévention, remédiation), les grandes lignes d'action et conclure en montrant les liens qui peuvent exister et qui vont se renforcer au niveau des partenariats et notamment dans la mise en œuvre de nouveaux dispositifs (Service Public de l'Orientation SPO, et Compte Personnel de Formation CPF).

Nous remercions Gil Cottenet du Rectorat de Rouen ; Céline Daniel de l'Observatoire de la Vie Etudiante, Sylvie Sainte-Marie de l'Animation régionale des Missions Locales et Jean-Philippe Mercier du pôle Illettrisme du Crefor pour leur contribution qui apportent une illustration concrète à ce dossier.

Notre collecte d'information s'est arrêtée au 30 septembre 2014.

Nous ne prétendons pas à l'exhaustivité, ce dossier n'est pas une étude, il rend compte des principales informations sur le sujet. Nous mettons à votre disposition une adresse mel pour vos remarques et suggestions pole.info@crefor-hn.fr

Diversités de situations et de significations

Il faut avoir à l'esprit que le « décrochage scolaire » est un processus long aux différents aspects et aux différentes étapes : prise de distance progressive, absentéisme chronique pour afin aboutir à la déscolarisation.

Le « décrocheur » peut être présent ou non en milieu scolaire, ce qui nécessite de savoir repérer les signes avant-coureurs.

De plus, selon les critères du code de l'éducation, on peut être diplômé et... décrocheur.

Il existe une notion encore plus « fine » selon certains chercheurs, celle de :

- « décrocheurs passifs » : scolarisés mais qui participent de moins en moins aux cours,
- « décrocheurs actifs » qui ont quitté le système éducatif avec un niveau jugé insuffisant.



Un terme dynamique qui évoque le processus et son aboutissement

Le mot renvoie à un **changement d'espace**, l'élève quitte le champ de la scolarité, l'élève "n'adhère" plus, ne "colle" plus aux exigences de l'école et n'a proprement plus de "prise" sur sa scolarité : le décrochage définit ce lâcher prise, mental et physique. Les risques de décrochage sont accentués en cas de rupture (changement dans la famille, l'école ...)

Source : Site de l'Académie de Rouen <http://www.ac-rouen.fr/espaces-pedagogiques/accompagnement-des-eleves/les-definitions-du-decrochage--6907.kjsp?RH=SOUTIEN>

L'Union européenne parle « d'abandon scolaire »

« Le terme d'abandon scolaire concerne les personnes qui quittent l'éducation ou la formation en n'ayant achevé que l'enseignement secondaire du premier cycle ou moins et ne poursuivent ni études, ni formation ».

Source : Conseil de l'Union européenne du 28 juin 2011

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:191:0001:0006:FR:PDF>

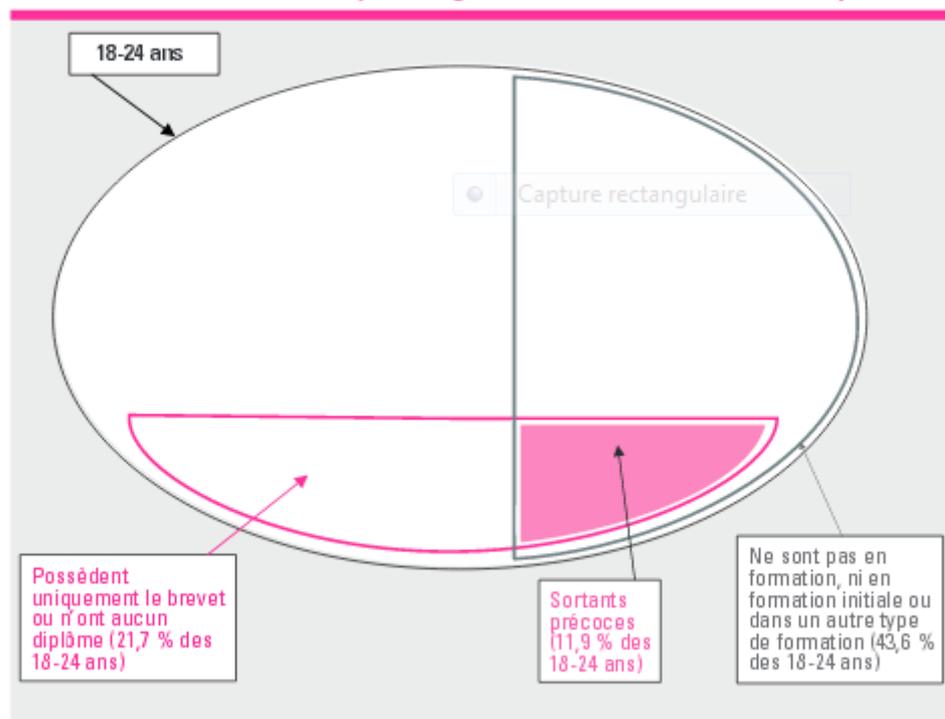
Des différences à prendre en compte

Sans diplômes », « sorties précoces » : deux notions

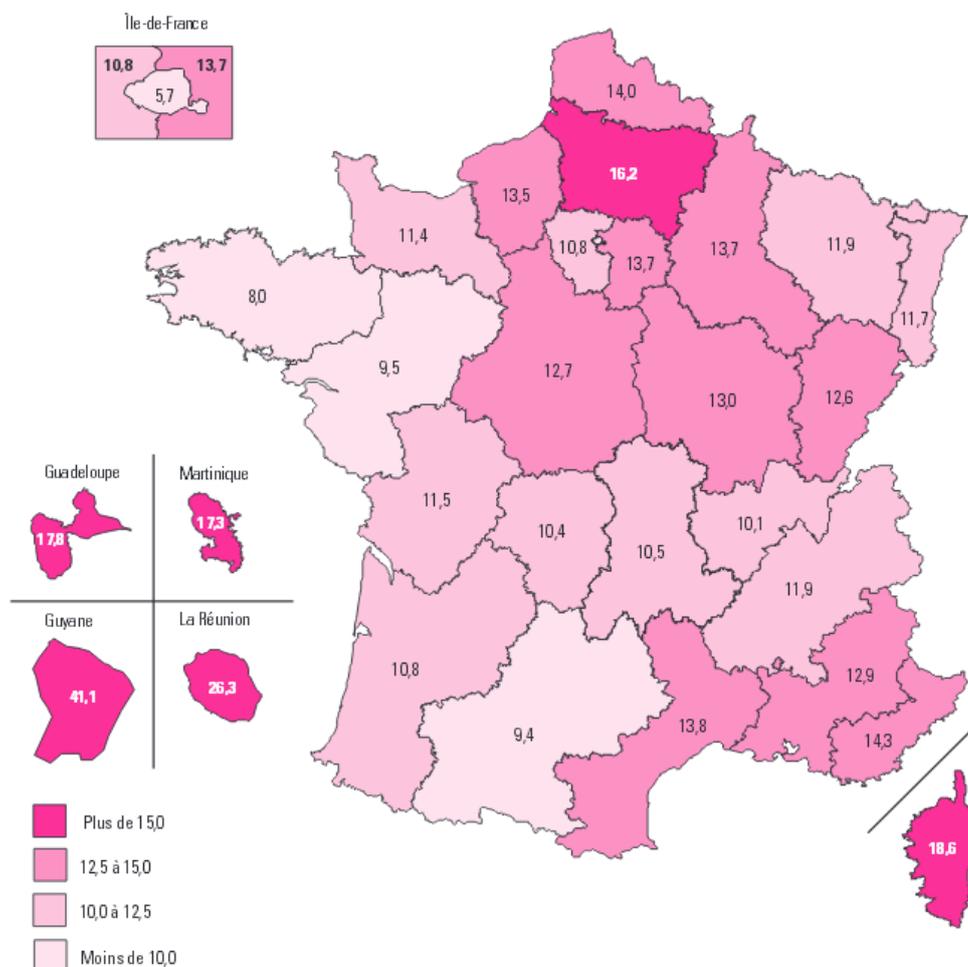
- les « **sorties sans diplômes** » concernent les jeunes **n'ayant obtenu aucun diplôme** de second cycle général ou professionnel (baccalauréat, BEP, CAP), soit au plus le brevet des collèges.
- les « **sorties précoces** » désignent la proportion des jeunes âgés de 18 à 24 ans **qui n'ont pas terminé** avec succès un enseignement secondaire de second cycle (ils n'ont ni le bac, ni le BEP, ni le CAP) et qui n'ont pas suivi de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête.

Source : Ministère de l'Éducation nationale, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, L'État de l'école, n°22, édition 2012

Schéma 1 – En 2011, 11,9 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans sont des sortants précoces



Source : MEN-DEPP.



Champ : France métropolitaine + DOM : 12,1 %

Source : Insee, recensement de la population (RP) 2009, calcul DEPP

Source : Education Formations n° 84, décembre 2013. p. 53 et p. 59

http://cache.media.education.gouv.fr/file/revue_84/52/9/DEPP_EetF_2013_84_decrochage_scolaire_294529.pdf

Un niveau de qualification minimum

Le Code de l'Éducation fixe le niveau de qualification minimum que tout élève ou apprenti doit atteindre (art. D.313-59 et L.313-7) :

- un baccalauréat général ;
- ou un diplôme à finalité professionnelle enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles et classé au niveau V ou IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?jsessionid=FD42E44C4A676864A36918E04D075FA1.tpdjo16v_2?idSectionTA=LEGISCTA000006166600&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20140707

Un nouveau concept plus positif : la « persévérance scolaire »

La persévérance scolaire peut être entendue comme un processus plus ou moins continu ou linéaire dans le temps.

Introduit au Québec au milieu des années 1950, le concept de persévérance scolaire fait appel à la fois aux intentions et aux comportements des jeunes, **processus** correspondant à un **cheminement marqué d'étape, de bifurcations, de retours en arrière** et, phénomènes de plus en plus préoccupants, d'interruptions temporaires ou d'abandons.

La persévérance scolaire sous-tend la nécessité d'agir en priorité sur la prévention.

Source : Document de synthèse, septembre 2013 <http://anare.fr/wp-content/uploads/2013/11/RapportFrance-Quebec1.pdf>



Promouvoir le concept de persévérance scolaire, c'est changer de paradigme

« C'est défendre l'idée que l'école doit savoir proposer à chaque jeune un parcours susceptible de lui permettre de construire sa scolarité et ses choix d'orientation tout en tenant compte de sa dynamique personnelle. »

Source : <http://cellule-innovation.spip.ac-rouen.fr/IMG/pdf/dossier-synthese-colloque-perseverance-scolaire-28-29-nov-2013.pdf>

SOMMAIRE

Les causes du décrochage scolaire

Les interactions sont multiples d'où la nécessité de prendre en compte l'aspect social, familial, relationnel, économique, territorial de l'individu en plus du facteur scolaire.

Trois grands profils de décrocheurs liés aux apprentissages

- des jeunes au **faible niveau d'études** qui ont massivement redoublé au collège (près de la moitié des décrocheurs) ;
- des jeunes avec un **bon niveau d'études** à l'entrée au collège, mais **qui échouent** au CAP, au BEP ou au Baccalauréat (un tiers des décrocheurs) ;
- la carence en matière d'acquisition de savoirs et de compétences.

Le décrochage scolaire est un processus multifactoriel

Parmi les bacheliers poursuivant des études supérieures

Le **niveau scolaire et les origines sociales** jouent un rôle, mais pas seulement. **L'orientation et la situation financière des étudiants** semblent également conditionner l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Il faut donc prendre en compte le **profil psychologique** des élèves dits décrocheurs, le **profil familial** des élèves concernés ainsi que celle de ses **réseaux de sociabilité**.

FIGURE 2 Évolution de la proportion de jeunes sortant du secondaire au niveau du baccalauréat entre 2002 et 2011

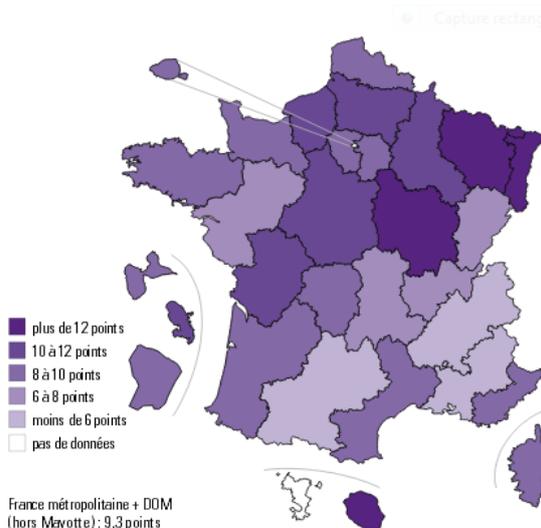
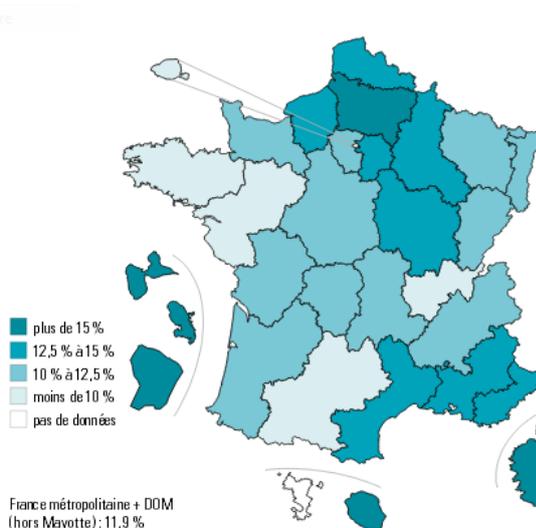


FIGURE 3 Proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans sans diplôme et ne poursuivant pas d'études en 2010



Sources : M. ENESR-D. DEPP/Système d'Information Sociabilité & Facteurs Sociaux du M. ENESR et Sifa sur la formation des apprentis. M. AAT/Système d'Information Sifa sur l'insertion professionnelle de la population, 2010.

Echec scolaire et territoire

Les régions (ou aussi bien les académies) sont des espaces hétérogènes ¹, et les analyses menées au niveau local conduisent souvent à distinguer au sein d'une région plusieurs espaces intrarégionaux.

Dans l'ensemble, la part de jeunes de 15-24 ans sans diplôme parmi ceux qui ne sont plus scolarisés connaît une grande variabilité d'une académie à l'autre. Mais il est vrai que le taux de scolarisation à ces âges varie aussi d'une académie à l'autre, (habitudes culturelles de maintien aussi longtemps que possible dans la voie générale plus valorisée.

Deux classes à risques élevés ressortent plus particulièrement

- Classe 1 : «cumul de fragilités économique, familiale et culturelle en milieu urbain»
- Classe 6 : «précarité économique dans les petites et moyennes communes»

TABLEAU 2 Indicateurs de risques d'échec scolaire par classe-type

Classes et intitulés	Indicateurs mobilisés dans la typologie						
	Chômeurs familles 15-64 ans (%)	Salariés en CDI (%)	Familles monoparentales (%)	Familles de quatre enfants et plus (%)	Ménages vivants HLM (%)	Non diplômés parmi les 45-54 ans (%)	Revenu médian par unité de consommation (euros)
Classe 1 - Cumul de fragilités économique, familiale, culturelle en milieu urbain	11,1	83,4	11,2	2,8	28,4	45,8	14 157
Classe 6 - Précarité économique dans les petites et moyennes communes	8,6	83,4	8,2	1,4	8,0	39,0	14 680
Classe 2 - Difficultés de vie familiale et habitat social en milieu urbain	8,5	84,2	9,1	1,5	18,8	31,4	17 872
Classe 5 - Fragilité culturelle dans les petites communes	6,6	84,9	5,9	1,6	8,9	42,0	15 351
Classe 4 - Milieu rural vieillissant	6,3	83,8	6,6	0,9	5,1	34,0	15 344
Classe 3 - Sécurité économique et soutien culturel	5,5	88,2	7,1	1,1	7,3	27,2	18 916
France métropolitaine	7,9	85,0	8,5	1,6	14,9	34,3	16 344

Note - cases en grisé : variables caractéristiques de chaque type.

Source : Insee RP 2006, revenus fiscaux localisés/calcul : Céreq, ESO-Caen.

TABLEAU 3 Indicateurs complémentaires de contexte par classe-type

Classes et intitulés	Indicateurs complémentaires							
	Jeunes de 15 à 24 ans non scolarisés					Autres indicateurs		
	Nombre	Non diplômés (%)	Diplômés de niveau V (CAP, BEP, etc.) (%)	Diplômés de niveau IV (BAC, BP, etc.) (%)	Diplômés de niveau III (BAC +2, etc.) (%)	Nombre de cantons	Densité de population (hab./km ²)	60 ans et plus dans la population (%)
Classe 1 - Cumul de fragilités économique, familiale, culturelle en milieu urbain	551 920	34,8	28,4	21,9	10,7	379	312	18,7
Classe 6 - Précarité économique dans les petites et moyennes communes	226 047	29,7	31,8	23,3	11,4	521	52	25,7
Classe 2 - Difficultés de vie familiale et habitat social en milieu urbain	1 061 858	27,1	25,2	23,6	14,9	543	462	20,1
Classe 5 - Fragilité culturelle dans les petites communes	184 942	24,7	33,7	25,5	12,9	466	43	23,6
Classe 4 - Milieu rural vieillissant	263 704	22,6	32,3	27,0	14,0	910	35	26,7
Classe 3 - Sécurité économique et soutien culturel	473 855	20,8	28,9	25,3	16,8	870	110	20,3
France métropolitaine	2 762 326	27,2	28,3	24,1	13,9	3 689	103	21,4

Note - cases en grisé : variables caractéristiques de chaque type.

Source : Insee RP 2006/calcul : Céreq, ESO-Caen.

¹ Voir l'atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire, Cereq, juin 2014. – 136 p.

Deux classes sont à risques plus limités bien que persistants :

- classe 2 : «difficultés de vie familiale et habitat social en milieu urbain
- classe 5 : «fragilité culturelle dans les petites communes»

Deux classes hétérogènes et très distinctes :

- classe 4 : «milieu rural vieillissant
- classe 3 : «sécurité économique et soutien culturel»

Source : Géographie de l'école, 2014. – 148 p.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/geo11/87/3/DEPP_GEO_2014_334873.pdf

SOMMAIRE

Evolutions politiques sur ce sujet

Les préconisations politiques aussi bien en France qu'en Europe se rejoignent : le repérage et la prévention sont à privilégier pour aboutir à des résultats pertinents.

Les politiques Interministérielles intègrent un volet décrochage scolaire:

- la politique en faveur de la Jeunesse, au sein du Comité Interministériel pour la Jeunesse (CIJ) ou du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ)
- la politique de la Ville, dans le cadre notamment du pilotage des Programmes de Réussite Educative (PRE)
- la politique de l'Emploi, dans le cadre de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 7 avril 2011, qui prévoyait un accompagnement renforcé des «jeunes décrocheurs» par les Missions Locales.

En France, les mesures s'intensifient

L'instruction interministérielle du 22 avril 2009 : prévention du décrochage

a défini les principes de l'action de l'État en matière de **prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement des jeunes sortant prématurément du système de formation initiale**.

- renforcer les actions de repérage des jeunes décrocheurs de la formation initiale et
- mettre en place des coordinations locales permettant d'organiser leur prise en charge plus rapide et mieux coordonnée.

Des actions de lutte **contre les sorties anticipées des contrats d'apprentissage** sont également conduites, notamment dans le cadre [des contrats d'objectifs et de moyens](#) pour le développement de l'apprentissage conclus entre l'État et les régions.

Le Plan Agir pour la jeunesse, 29 septembre 2009, la lutte contre le décrochage scolaire devient une priorité nationale

fait de la lutte contre le décrochage une **priorité nationale** et invite les acteurs de l'éducation, de la formation et de l'insertion des jeunes à agir ensemble, au sein de [plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs](#). Il insiste sur le rôle de l'orientation, il **renforce le rôle de pivot des missions locales**. Ces orientations ont trouvé leur traduction dans la loi, par l'ajout au code de l'Éducation des articles L. 313-7 et L. 313-8 et sont soutenues par des **moyens financiers spécifiques**, inscrits au sein du [fonds d'expérimentations pour la jeunesse](#) (FEJ).

Le décret n° 2010-1781 du 31 décembre 2010 fixe le niveau de qualification minimum

Tout élève ou apprenti doit atteindre:

- soit le baccalauréat général;

- soit un diplôme à finalité professionnelle enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Tout jeune qui quitte un système de formation initiale sans avoir le niveau de qualification minimum requis par la loi est donc considéré comme décrocheur. **Ainsi la norme d'achèvement de la scolarité** est clarifié.

L' ANI du 7 avril 2011 sur l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi dans leur accès à l'emploi : fait référence au socle de compétences nécessaires

Face aux difficultés d'insertion professionnelle des jeunes, cet Accord National Interprofessionnel prévoit une **prise en charge renforcée des «jeunes décrocheurs»**, différenciée selon leur niveau de formation et portée soit par les Missions locales, soit par Pôle emploi.

Article 1 – Les « décrocheurs »

L'accompagnement des jeunes sortis du système éducatif sans qualification ou sans diplôme (y compris ceux dont le contrat en alternance a été rompu), doit prioritairement viser à leur permettre d'accéder à un premier emploi.

Il concerne les jeunes :

- *sortis du 1er cycle de l'enseignement secondaire,*
- *sortis de l'enseignement professionnel sans diplôme,*
- *sortis des seconds cycles de l'enseignement général ou technologique sans avoir obtenu le baccalauréat.*

*L'objectif de cet accompagnement est de leur permettre d'acquérir les savoirs nécessaires à l'accès à l'emploi et les **pré-requis de base**² et ensuite leur permettre d'accéder à une qualification, notamment par les formations en alternance et/ou la préparation opérationnelle à l'emploi dès lors qu'une offre d'emploi a été déposée à Pôle Emploi par une entreprise.*

*A cet égard, les signataires du présent accord demandent qu'une part des **30 000 préparations opérationnelles** à l'emploi et Actions de formations préalables au recrutement prévues à l'article 7 du présent accord, **bénéficie aux « jeunes décrocheurs »**. (...)*

*Les modalités de mise en oeuvre de l'accompagnement ainsi que sa durée seront **adaptées à la situation du bénéficiaire** par rapport à l'emploi. Le contenu de l'accompagnement sera défini par un cahier des charges élaboré paritairement.*

² Voir chapitre sur le profil de la Haute-Normandie, paragraphe « savoirs de base »

Quelles que soient les mesures d'accompagnement mises en oeuvre en amont de l'accès à l'emploi, les jeunes concernés bénéficieront d'un appui individualisé à leur arrivée au sein de l'entreprise.

Cet accompagnement devra bénéficier à au moins 20 000 jeunes en 2011.

Les organisations signataires du présent accord demandent **aux Missions Locales** de prendre en charge la mise en oeuvre de cet accompagnement qui répond à leur mission, **en liaison avec Pôle Emploi.**

Afin de permettre au dispositif de s'appliquer sans délai, le **Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels** passera une convention avec l'Etat, dans la limite de 30 millions d'euros, pour allouer aux Missions Locales le financement de ces opérations d'accompagnement, telles que définies dans le cahier des charges prévu ci-dessus.

Source : http://docs.crefor-hn.fr/infodoc/2011-04-04_ANI_Accompagnement-des-jeunes-dans-leur-acces-a-l-emploi.pdf

Dans le cadre de l'Accord national interprofessionnel (ANI) du 7 avril 2011³, **les missions locales** ⁴ont été chargées de suivre **20.000 décrocheurs scolaires**. Au total, 58% des jeunes sortis du dispositif sont en emploi ou en formation.

En 2013, l'accord a été prolongé et les missions locales doivent suivre **10.000 décrocheurs supplémentaires** auxquels elles peuvent désormais proposer des emplois d'avenir.

Ce travail se déroule en trois phases :

- diagnostic,
- accompagnement vers l'emploi et
- accompagnement en situation professionnelle.

Un accompagnement très lourd est imposé dans le cadre du décrochage scolaire.

- suivi très rapproché : rencontre avec les jeunes toutes les semaines au cours des trois premiers mois, ensuite tous les mois pendant douze mois maximum.

- suivi du jeune en emploi pendant six mois.

3

<http://www.emploi.gouv.fr/files/files/Acteurs/CNML/documentation/fiches%20pratiques/Fiche%20pratique%202002%20-%20ANI%20du%207%20avril%202011%20accompagnement%20des%20jeunes.pdf>

⁴ Les écueils : L'ANI prévoit un financement au résultat. il y a concurrence entre le Cavis (une allocation qui peut durer jusqu'au 26e anniversaire du jeune).et le dispositif concernant le décrochage scolaire(aucune indemnisation et la durée du programme relatif au décrochage scolaire est plus courte)

La loi de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 et formation complémentaire

Elle modifie l'article L. 122-2 du Code de l'éducation) en ajoutant ce nouvel alinéa, en précisant le **niveau de qualification minimum que doit atteindre tout élève ou apprenti** :

- 1 la première phrase du premier alinéa est ainsi rédigée : « *Tout élève qui, à l'issue de la scolarité obligatoire, n'a pas atteint un niveau de formation sanctionné par un diplôme national ou un titre professionnel enregistré et classé au niveau V du répertoire national des certifications professionnelles doit pouvoir poursuivre des études afin d'acquérir ce diplôme ou ce titre.* »
- 2) après le premier alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé : « *Tout jeune sortant du système éducatif sans diplôme bénéficie d'une **durée complémentaire de formation qualifiante** qu'il peut utiliser dans des conditions fixées par décret.* » Cette durée complémentaire de formation qualifiante peut consister en un droit au retour en formation initiale sous statut scolaire ».

LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027677984>

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine vise à mieux concentrer les moyens sur les territoires les plus en difficulté

publiée au Journal Officiel du 21 février 2014, elle vise à réduire les inégalités territoriales en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources. Entre autres, elle veut

- garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux **droits, à l'éducation**, à la culture, aux services et aux équipements publics ;
- **agir pour** le développement économique, la création d'entreprises et **l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles.**

Source : LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

<http://www.ville-emploi.asso.fr/wp-content/uploads/docs/Loi-programmation-politique-de-la-Ville.pdf>

La conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014, meilleure orientation et meilleur accès à l'emploi pour les jeunes

L'État, les partenaires sociaux et les régions définiront les axes d'intervention partagés pour l'emploi des jeunes, dans le cadre d'une concertation menée à l'automne. Sur la base d'une **évaluation des ANI « jeunes » de 2011**, ils se pencheront sur la mobilisation des outils paritaires et sur la nécessité de négocier un nouvel ANI. La concertation quadripartite portera notamment sur :

- **l'accès à la formation en lien avec les possibilités de mobilisation du CPF**

Pour les jeunes décrocheurs

- le droit au retour à la formation initiale reconnu par la loi de refondation de l'école sera rendu effectif.
- le programme du service civique destiné à ces jeunes sera doublé.
- pour favoriser l'insertion durable des jeunes dans l'emploi, l'accent sera mis sur la formation des jeunes peu ou pas qualifié dans le cadre de plusieurs dispositifs (CUI-CAE, IAE, emploi d'avenir).
- l'expérimentation de la garantie jeune ⁵ actuellement limitée à 10 départements sera par ailleurs étendue pour que 50 000 jeunes puissent en bénéficier dès 2015 et 100 000 en 2017.
- par ailleurs 160 millions d'€ de fonds européens seront mobilisés en faveur des jeunes en grande difficulté. Outre la garantie jeune et les plateformes de lutte contre le décrochage scolaire, ces fonds serviront à financer un accompagnement dédié par Pôle emploi pour 65 000 jeunes et une mobilisation du Civis ⁶ renforcé pour 68 000 jeunes dans les 16 régions où le chômage des jeunes dépasse 25 %.
- la réussite de ces projets sera mise en avant pour obtenir, au niveau européen, une extension du financement de l'Initiative européenne pour la jeunesse (IEJ) et ainsi la porter de 6 milliards d'€ actuellement à 20 milliards d'€ sur la période 2014-2020.

Source : Liaisons Sociales Quotidien: N° 16628 du 10/07/2014, www.wk-rh.fr/actualites/upload/Feuille-de-route-grande-conference-sociale-2014.pdf

☛ Voir la Feuille de route de la Conférence sociale du 7 et 8 juillet 2014 http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Feuille_de_route_grande_conference_sociale_2014_VF.pdf

Lutte contre le décrochage : un plan d'action national à venir

"Les deux tiers des académies se sont engagés dans la création d'une ou plusieurs structures ou dispositifs innovants de lutte contre le décrochage scolaire, de type micro-lycée, lycée nouvelle chance, collège-lycée élitaire pour tous, pôle innovant lycéen, etc.", indique le 16 septembre 2014 Paul-Marc Remy, chargé de mission sur le décrochage scolaire à la Dgesco. L'objectif 2013 est de proposer au moins une structure de ce type par académie. La Dgesco indique qu'un **plan d'action national de lutte contre le décrochage**

⁵ Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) salue l'initiative récente de la **Commission européenne** visant à promouvoir la «**Garantie pour les jeunes**» qui permet de s'assurer que les jeunes soit occupent un emploi, soit suivent des études ou une formation ou une reconversion dans un délai de quatre mois à compter de la fin de leur scolarité, en particulier en ce qui concerne les jeunes quittant prématurément l'école.

Source : **Recommandation n°11** L'emploi des jeunes, CESE, septembre 2012. – 154 p.
http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2012/2012_16_emploi_jeunes.pdf

⁶ Il y a concurrence entre le Civis (une allocation qui peut durer jusqu'au 26e anniversaire du jeune).et le dispositif concernant le décrochage scolaire(aucune indemnisation et la durée du programme relatif au décrochage scolaire est plus courte)

scolaire" est en préparation, axé sur "la prévention au niveau des établissements scolaires et la remédiation".

Source : AEF n° 486847, 16/09/2014

Prendre mieux en compte la précarité de vie des familles au sein de l'école

L'ancien Dgesco, Jean-Paul Delahaye a été chargé de travailler sur le thème « grande pauvreté et réussite scolaire ».

Voir la lettre de mission :

<http://docs.crefor-hn.fr/infodoc/lettremissiongrandepauvreteetreussitescolaire2014sept.pdf>

En Europe, « l'abandon scolaire fait obstacle à une croissance intelligente durable et inclusive »

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité nationale absolue, un enjeu dans le cadre de la Stratégie Europe 2020

Dans le cadre de la stratégie Europe 2020, les États membres ont convenu au plus haut niveau politique **de fixer des objectifs nationaux pour la réduction de l'abandon scolaire**, en tenant compte de la situation de départ et de la réalité nationale de chaque État membre. Il est proposé que la recommandation fixe un **cadre européen commun pour des politiques performantes et efficaces** de lutte contre l'abandon scolaire et que les États membres adoptent des stratégies nationales globales de lutte contre l'abandon scolaire d'ici à 2012, conformément à leurs objectifs nationaux.

Le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie et les programmes connexes pour la recherche et l'innovation seront plus intensivement utilisés pour soutenir l'expérimentation et les approches innovantes en matière de réduction de l'abandon scolaire. Cela permettra l'échange d'expériences et de bonnes pratiques.

Les Fonds structurels européens, notamment le Fonds social européen et le Fonds européen de développement régional, constituent de très importantes sources de financement des mesures prises au niveau national et régional pour la réduction de l'abandon scolaire.

Source : *La lutte contre l'abandon scolaire: une contribution essentielle à la stratégie Europe 2020, communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions, 31 janvier 2011* <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52011DC0018&from=FR>

Fonds européens : Bruxelles valide la programmation 2014-2020 de la France avec pour enjeu l'emploi des jeunes. Dans les grandes lignes, le volet emploi, qui vise en particulier à soutenir "l'emploi des jeunes et l'accompagnement personnalisé sur le marché du travail", fixe comme objectif (...) **de lutter contre l'abandon scolaire**". Dans le détail, **l'objectif 8 de l'accord de partenariat**, qui vise à "promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre" et représente 2,2 milliards d'euros, fixe plusieurs orientations pour l'utilisation du FSE dans les régions métropolitaines et ultrapériphériques : (..)

- permettre aux jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en éducation d'accéder à un premier emploi ou à une formation.

Par ailleurs, les actions mises en œuvre dans le cadre de l'[Initiative pour l'Emploi des Jeunes \(IEJ\)](#) s'articuleront autour des trois axes du plan national "**Garantie pour la jeunesse**" pourrait constituer un cadre «ensemblier» qui :

- le **repérage** des jeunes de moins de 26 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation et ne suivent pas d'études,
- l'**accompagnement** suivi et personnalisé, et
- la **facilitation de l'insertion** professionnelle.

Ce sont désormais "les autorités locales, en particulier les **conseils régionaux**, qui seront **chargées de la majeure partie de cette mise en œuvre**", explique l'accord, d'où le nombre élevé de programmes (75 au total pour les quatre fonds).

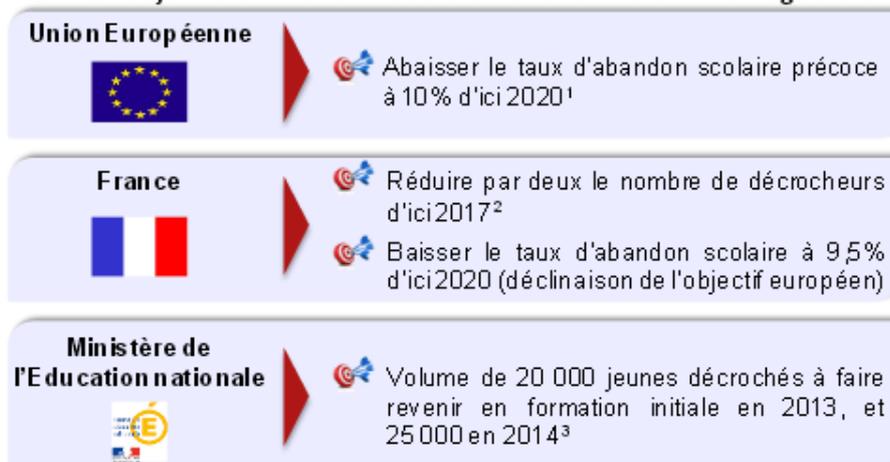
☛ L'accord de partenariat 2014-2020 représente un nouveau modèle de gouvernance pour la mise en œuvre des fonds structurels et d'investissement européens en France. *Le programme, mai 2014* <http://www.emploi.gouv.fr/files/files/PO-IEJ.pdf>

[«Jeunesse en mouvement»](#) est l'une des initiatives phare d'Europe 2020. **La réduction sensible du nombre de jeunes quittant l'école prématurément est un investissement essentiel**

La volonté politique récente affichée sur la question du décrochage scolaire s'est traduite par la fixation à plusieurs niveaux **d'objectifs chiffrés** concernant la réduction du décrochage en volume :

- **Objectifs Europe 2020** : en mars 2010, la Commission Européenne a fixé comme Objectif d'abaisser le taux d'abandon scolaire précoce à 10% d'ici 2020. Déclinant cet objectif, la France qui se situe actuellement à 11,6% s'est engagée à abaisser ce taux à 9,5 %.

Figure 20 : Les objectifs affichés en matière de lutte contre le décrochage scolaire



Politiques globales : accent sur la prévention, l'intervention et la compensation

S'appuyer sur une analyse des spécificités nationales, régionales et locales du phénomène et sur des informations précises, de façon à mieux cibler les mesures.

- **les politiques de «prévention»** visent à **réduire le risque d'abandon scolaire** avant que le phénomène n'apparaisse. Ces mesures doivent **viser l'optimisation de l'offre d'éducation** afin de supprimer les obstacles à la réussite scolaire.
- **les politiques d' « intervention»** visent à éviter l'abandon scolaire en **améliorant la qualité de l'éducation** en ce qui concerne les établissements d'enseignement. Elles permettent d'agir dès l'apparition de signes avant-coureurs en fournissant un **soutien ciblé aux élèves** ou aux groupes d'élèves menacés de décrochage.
- **les politiques de «compensation»** aident les personnes ayant quitté prématurément l'école . Elles proposent des **passerelles qui leur permettent de réintégrer des structures de formation** pouvant leur donner les moyens d'acquérir les qualifications qui leur font défaut.

La prévention a pour but d'éviter l'instauration de conditions susceptibles au déclenchement du processus aboutissant au décrochage scolaire

- **politiques de déségrégation** visent à modifier la **composition sociale des écoles** «défavorisées» et à améliorer le niveau d'instruction des enfants issus de milieux socialement défavorisés et à bas niveaux d'éducation ;
- **mesures de discrimination positive** comme les zones d'éducation prioritaires et les programmes qui apportent un soutien ciblé aux écoles dans les zones défavorisées (France) ;
- **parcours éducatifs flexibles** combinant l'enseignement général, la formation professionnelle et une première expérience professionnelle pratique

Les mesures de compensation offrent des opportunités d'éducation et de formation

aux élèves qui sont sortis du système d'enseignement et de formation, aides financières ou autres types de soutiens qui visent à favoriser la réinsertion des jeunes dans l'enseignement ordinaire ou à proposer une «seconde chance».

☛ Il a été démontré **que la prévention de l'abandon scolaire a de meilleurs résultats** que la compensation des effets négatifs liés à cet abandon.

Une hétérogénéité croissante des populations de référence

Le passage de la catégorie des « élèves sans qualification » à celle des « sans diplôme », inspirée de l'approche européenne, se traduit par une hétérogénéité croissante des populations de référence que l'on tente d'apprécier au regard du niveau de formation, du genre, de l'origine et de la qualité de l'insertion dans l'emploi sur le court-moyen terme.

Figure 21 : Quels indicateurs statistiques utiliser pour mesurer le phénomène du décrochage ?

Objectif	Indicateur	Valeur 2012 (métropole)		Marge d'erreur
		%	Volume	
Mesurer le flux national	Taux de sortants sans diplôme des plus de 15 ans	1,7% des sortants	122 000	±7 000
Mesurer le stock national	Taux de sortants précoces des 18-24 ans	11,6% des 18-24 ans	623 000	±27 000
Mesurer le phénomène au niveau académique	Pas d'indicateur disponible au niveau académique			

Source : *Évaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire, Rapport - 18/06/2014*
<http://www.education.gouv.fr/cid80518/evaluation-partenariale-de-la-politique-de-lutte-contre-le-decrochage-scolaire.html>

Le rapport : http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/85/8/Rapport-Evaluation-partenariale-de-lutte-contre-le-decrochage-scolaire_331858.pdf

La synthèse :
http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/93/4/MAP_Decrochage_diagnostic_synthese_331934.pdf

Des indicateurs qui peuvent être sources d'interprétation

L'OCDE et la Commission Européenne accordent une attention croissante à la proportion des jeunes peu ou pas diplômés pour des raisons politiques (« la cohésion sociale») et économiques. La mise en place d'un indicateur sur le taux de «sorties précoces» du système éducatif vise à analyser l'évolution numérique de cette population considérée comme particulièrement sujette à des difficultés sociales et d'emploi et à encourager les Etats à mettre en œuvre des actions favorisant l'accès du plus grand nombre à une première qualification.

☛ Néanmoins, la comparaison entre pays est rendue difficile par l'imprécision de certaines définitions et l'hétérogénéité des systèmes éducatifs et modes de validation des parcours scolaires. Mais, surtout, elle tend à véhiculer un **vocabulaire** et des **principes de classement** de l'éducation à visée « universelle » et « neutre » qui renvoient pourtant à des conceptions très particulière de ce qu'est le savoir et des manières dont il doit se transmettre.

Source : Les élèves sans qualification : La France et les pays de l'OCDE, Rapport pour le Haut Conseil de l'Éducation, Décembre 2010. – 169 p. http://www.hce.education.fr/gallery_files/site/21/106.pdf

☛ Dans les pays de l'OCDE, le diplôme de fin d'études secondaires est considéré comme le bagage minimum pour être concurrentiel sur le marché du travail» *Regards sur l'Éducation* », OCDE 2009

SOMMAIRE

Les circuits de repérage et de signalement

Ces circuits permettent de mettre en œuvre et d'accentuer la collaboration entre les différents acteurs locaux, les spécificités de chacun (information, orientation, accompagnement, formation, insertion) permettant d'enrichir les propositions de solutions envisagées. Toutes ces étapes sont nécessaires au bon déroulement du repérage.

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC) anciennement JAPD

Depuis la suspension du service militaire en 1997, la direction du service national (DSN) organise, au sein du ministère de la Défense, la Journée défense et citoyenneté (JDC). Cette journée concerne tous les jeunes Françaises et Français âgés de 17 ans, elle est destinée à informer les Français sur la défense de leur pays et sur leurs droits et devoirs.

Au sein de cette journée, un test de 30 minutes pour détecter l'illettrisme

Elaboré par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Education nationale et repensé par un groupe d'experts de l'université Rennes II chargé de sa refonte en 2009.

Les résultats des tests sont transmis au ministère de l'Education nationale qui a en charge leur analyse et leur publication

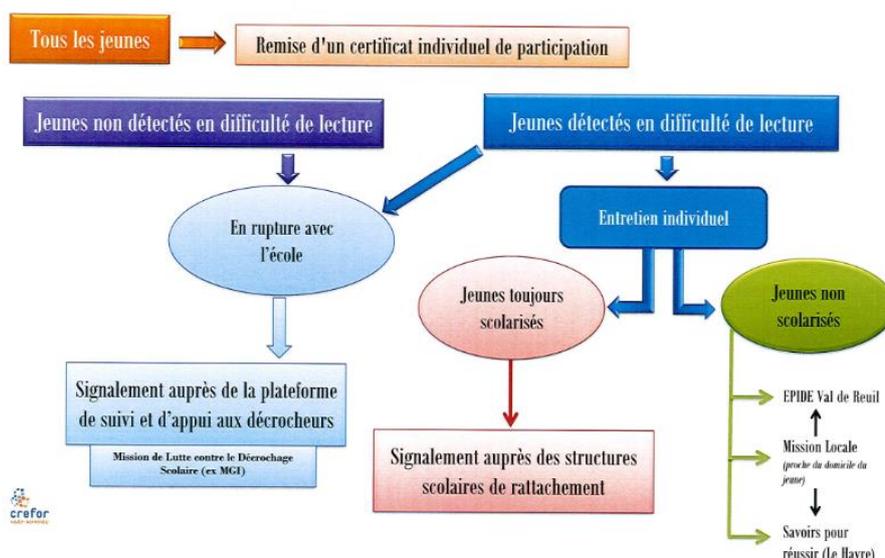
Pour 2012, un jeune sur dix (9,9 %) est en difficulté de lecture, même si cette proportion a légèrement diminué depuis 2009. Pour une partie de ces derniers (4,4% de l'ensemble), ces difficultés sont très importantes.

La JDC représente plus qu'un temps de détection, elle permet également d'orienter les jeunes

Pour les **déscolarisés**, la DSN propose un entretien individuel et leur signalement est effectué aux plates-formes départementales de décrochage mises en place par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO).

En fonction des résultats, les jeunes détectés en difficulté de lecture (DDL) sont orientés selon le schéma ci-dessous :

Orientation des jeunes à l'issue de la Journée défense citoyenneté



Source : Schéma d'orientation des jeunes à l'issue de la JDC, Pôle lutte contre l'illettrisme, Crefor, juillet 2014

Les jeunes en difficulté de lecture, non scolarisés sont orientés vers :

- **les missions locales**, un réseau couvrant l'ensemble du territoire.
- le [dispositif « Savoirs pour réussir »](#) (SPR) de la fondation des Caisses d'épargne. Cette association nationale est née à la suite de la mise en place de la Journée d'appel. Elle propose des parcours d'accompagnement sur 12 mois, permettant aux jeunes de se reconstruire.
- [l'Établissement public d'insertion de la Défense](#) (Epide) qui a pour mission d'assurer l'insertion socio-professionnelle de jeunes volontaires en difficulté scolaire, sans qualification, ni emploi, en risque de marginalisation.
- le Service militaire adapté est un dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle destiné aux jeunes ultramarins éloignés de l'emploi.

Les Missions Locales et le décrochage scolaire, c'est de l'histoire ancienne.

Evidemment, il n'appartient pas aux Missions Locales d'intervenir sur le champ de la prévention du décrochage, qui revient, en toute logique, à l'Education Nationale ou aux structures en charge de la formation initiale.

Mais elles ont été **désignées dans leurs textes fondateurs même, dès 1982**, pour accompagner les jeunes sortis de l'école sans diplôme (jeunes qui sont d'ailleurs plus « décrochés » que « décrocheurs »).

Et de fait, fortement identifiées sur ce segment de public, elles se sont vu confier **depuis 30 ans tous les dispositifs d'accompagnement à la qualification et à l'emploi des jeunes**

de bas niveau de qualification : CFI, PAQUE, TRACE, CIVIS, ANI, et tout récemment, les Emplois d'Avenir, la Garantie Jeunes, et la prescription du CAQ en région.

Et si les dispositifs se succèdent, c'est que **l'enjeu est fort et persistant** : Le passage de la formation initiale à la vie active est plus difficile pour les jeunes sortis sans diplôme de l'école. Les emplois trouvés par ces jeunes sont plus rares, de moins bonne qualité et marqués par un fort recours au travail temporaire qui accroît la précarité de leur entrée sur le marché du travail.

De plus, ces conditions d'accès à l'emploi se dégradent encore quand la **conjoncture**, comme celle que nous connaissons actuellement, est mauvaise.

On comprend mieux, dès lors, la nécessité d'organiser le **repérage des jeunes** pour les « raccrocher » sur des solutions scolaires ou, le plus tôt possible, de mettre en place des **actions d'accompagnement** adaptées visant à rétablir les opportunités d'accès à la qualification et l'emploi.

C'est dans ces deux directions que les Missions locales inscrivent leurs actions sur l'axe du décrochage scolaire.

Articulation avec l'Education Nationale :

L'enjeu de l'articulation entre les Mission Locales et le rectorat est de repérer le plus tôt possible les jeunes, et d'éviter les effets « d'errance » qui accroissent les difficultés d'accès à la vie active.

Réunis au sein des plateformes d'appui et de suivi des décrocheurs ⁷, CIO, MLDS et ML, triptyque de base, mais aussi chefs d'établissements, chambre des métiers, services éducatifs par exemple, se réunissent et échangent en vue de proposer aux jeunes des solutions adaptées de réintégration scolaire, de repréparation d'examen, d'alternance, d'accompagnement vers l'emploi ou encore d'accès à la formation et à la qualification...

Les Missions Locales de Haute Normandie sont très impliquées dans ce travail. Elles pilotent 3 des 7 plateformes existantes. Au-delà de l'examen des jeunes identifiés grâce au système d'information partagé SIEI, cette implication débouche fréquemment sur des prolongations d'intervention visant à renforcer le maillage partenarial et à multiplier les opportunités de solutions pour les jeunes : développement du service civique « décrocheurs » dans l'Eure, mise en place de procédures renforcées et de réunions collectives co animées par différents acteurs à Rouen, croisement avec les listes de jeunes repérés comme « décrochés » lors des Journées Défenses et Citoyenneté, opération « Assure ta rentrée » à Val de Reuil, Vernon et Evreux, ou encore, rapprochement avec les services jeunesse des villes sur l'agglomération de Rouen ou avec les travailleurs sociaux du département au Havre....

En 2013, 3678 jeune ont été identifiés par le SIEI, dont 2200 relevait d'une pris en charge par les plateformes. 81% d'entre eux bénéficient d'un accompagnement ou d'une solution.

Au niveau national, les Missions Locales sont à l'origine de 49% des solutions trouvées pour les jeunes (accompagnement, insertion, formation), 38% pour le réseau FOCAL et 13% pour les autres partenaires (Rapport Evaluation partenariale Lutte Contre le décrochage).

⁷ Voir article qui suit de Gil Cottenet et Jean-Marc Petit

Accompagnement renforcé :

Les Missions Locales de Haute Normandie accueillent chaque année un peu plus de 6000 jeunes sortis de l'école sans aucun diplôme et qui viennent s'inscrire pour la première fois. Si certains d'entre eux viennent s'inscrire dans les premiers mois qui suivent leur sortie scolaire, d'autres mettrons plusieurs années à pousser la porte d'une Mission locale (34% après plus de 36 mois), justifiant la nécessaire mobilisation des acteurs dans le cadre de s plateformes.

Passé le 1er accueil, les conseillers mettent en action, en fonction des besoins repérés des jeunes, les programmes d'accompagnement prévus spécialement à leur attention par les partenaires sociaux ou l'Etat : ANI décrocheur pour les jeunes sortis récemment de l'école (630 entrés en 2013) et CIVIS renforcé pour les autres (2700 entrées en 2013).

Les Missions Locales observent pour ces jeunes une corrélation forte entre bas niveau de qualification et fragilités sociales (familiale, relationnelle, financière...), pour les plus jeunes, un manque d'autonomie et de maturité qui rend difficile l'inscription dans un parcours, globalement, une absence de projet professionnel ou des choix très stéréotypés et enfin, une méconnaissance prégnante des métiers et du monde de l'entreprise.

Les conseillers mobilisent ainsi **une grande diversité d'outils et d'actions** qui doivent pouvoir répondre aux besoins des jeunes : découverte des métiers, atelier de recherche d'emplois, action de formation, aides financières ponctuelles, aides à la mobilité, ateliers d'expression, immersions en entreprise....

Peu qualifiés, ils sont proportionnellement plus nombreux à entrer en formation et bénéficient notamment du Contrat d'Accès à la Qualification, créé par la Région Haute Normandie précisément pour permettre aux jeunes non diplômés d'accéder à un premier niveau de qualification grâce à un parcours de formation individualisé (820 entrées en 2013).

En matière d'accès à l'emploi, il est peu surprenant de constater que les jeunes non diplômés s'en sortent moins bien que les autres : représentant 42% des jeunes accompagnés dans les Missions locales ils ne totalisent que 34% des situations emplois dénombrés en fin d'année.

Depuis 2012, pourtant, les **emplois d'avenir** ont pu profiter à ces jeunes et sont un levier déterminant pour sécuriser les parcours, offrant une première expérience durable et des actions de formation et de qualification (1700 jeunes sans diplôme sont en Emploi d'Avenir, soit 41% des EAV signés).

« Les jeunes sortis sans aucun diplôme sont de loin les plus pénalisés : seuls 29 % connaissent un accès rapide et durable à l'emploi contre 52% pour les jeunes titulaires d'un CAP/BEP, 56% pour les jeunes bacheliers et plus de 70% à partir du bac + 2 et supérieur ». Enquêtes CEREQ 2011

Source :  Sylvie SAINTE-MARIE, Animation Régionale des Missions Locales de Haute-Normandie

Les Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) : mode de coordination des acteurs locaux

De la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes. L'enjeu de ces plateformes est de retrouver ces jeunes, de les contacter et de les accompagner vers un dispositif de formation ou un parcours de qualification et d'insertion adapté.

➤ *Leurs modalités sont définies dans les Articles L. 313-7 et L. 313-8 du code de l'éducation. Circulaire du 9 février 2011 BO n°6 du 10 février 2011. Instruction interministérielle du 22 avril 2009 relative à la prévention du décrochage scolaire et à l'accompagnement des jeunes.*

Le Système Interministériel d'Echange d'Information (SIEI) : des listes établies par croisement de données

Depuis sa mise en place en 2011, le SIEI permet d'établir deux fois par an une liste de jeunes sortis prématurément du cycle de formation initiale dans lequel ils étaient engagés (s'ils ne sont pas retrouvés dans un autre cursus de formation initiale) et précise s'ils sont ou non accompagnés par une mission locale.

Cette **liste établie par le SIEI** identifie ces jeunes non plus sur la base d'informations déclaratives, mais par **un croisement de bases de données** au niveau national et interministériel (éducation nationale, agriculture, CFA et missions locales), elle est transmise au responsable de plateforme par voie sécurisée afin que les contacts puissent être pris avec les jeunes identifiés en situation de décrochage pour leur proposer une prise en charge appropriée.

Il s'agit de jeunes âgés de 16 ans et plus, scolarisés l'année précédente, ayant quitté le système éducatif sans diplôme- baccalauréat général ou technologique, diplôme professionnel de niveau IV ou V et non retrouvés dans un système de formation.

De l'ordre de 360 plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs ont été mises en place sur le territoire national.



7 plateformes sont présentes en Haute Normandie, avec pour périmètre géographique les Bassins d'Education Formation (la plateforme de Rouen regroupe les BEF Barentin Rouen droite et Elbeuf Rouen Gauche).

Le dispositif développé permet une mise en cohérence des réponses de droit commun apportées par les différents acteurs

De nombreux acteurs se sont associés sur le territoire régional : les Missions Locales (**ML**), la Mission de lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), les Centres d'Information et d'Orientation (**CIO**), les Etablissements Scolaires, les Maisons Familiales et Rurales (**MFR**), les Centres de Formation d'Apprentis (**CFA**), le service de l'apprentissage du Conseil Régional, les Chambres de Métiers, la **DRAAF**, les collectivités locales et territoriales, le secteur associatif, et l'ensemble du monde éducatif public, privé et agricole.

Dans le cadre des partenariats pour la lutte contre le décrochage scolaire, 3 des 7 plateformes locales sont coordonnées par des responsables de Missions Locales. Deux par

des coordonnateurs de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire et deux par des Directeurs de Centre d'Information et d'Orientation.

Quelques chiffres

Campagne SIEI de Décembre 2013 :

Niveau National:

- 156978 jeunes identifiés
- Dont 42.6% de filles et 57.4% de garçons
- Dont 13.9% ont déjà un diplôme de niveau V

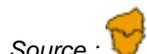


Haute Normandie

- 3678 jeunes identifiés
- dont 44.8% de filles et 55.20% de garçons
- 15.7% ont déjà un diplôme de niveau V
- 40% étaient déjà accompagnés par une structure
- 60% relevaient de l'activité des plateformes

Une photographie en février 2014 du suivi par les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs présente les éléments suivants :

- 1810 ont été contactés :
- 28% bénéficiaient déjà d'un accompagnement ou d'une solution
- 19% ont été contactés sans résultat
- 53% bénéficient d'un dispositif complet d'accompagnement par les PSAD auxquels ont ajoutés 206 jeunes repérés hors liste RIO



Source : *Gil COTTENET, Coordination lutte contre le décrochage scolaire, Jean Marc PETIT, Chef du Service Académique D'Information et d'Orientation*



Les plaquettes de présentation des plateformes :

http://www.ac-rouen.fr/medias/fichier/plaquette-juin-2013-1_1372756347318-pdf

http://www.ac-rouen.fr/medias/fichier/fyer-barentin-1-face_1372756073820-pdf

http://www.ac-rouen.fr/medias/fichier/flyer-dieppe-1-face_1372756128309-pdf

http://www.ac-rouen.fr/medias/fichier/flyer-fecamp-1-face_1372756183996-pdf

http://www.ac-rouen.fr/medias/fichier/flyer-le-havre-1-face_1372756221337-pdf

http://www.ac-rouen.fr/medias/fichier/flyer-evreux-1-face_1372756247064-pdf

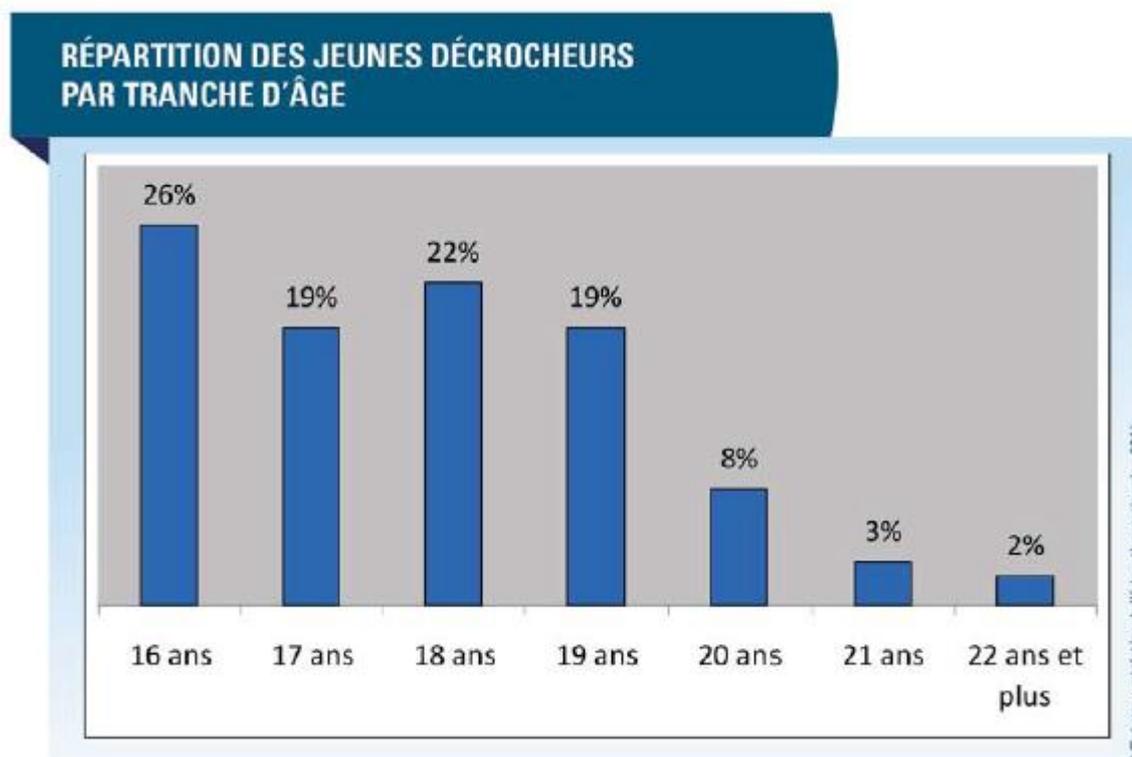
http://www.ac-rouen.fr/medias/fichier/flyer-louviers-1-face_1372756281907-pdf

http://www.ac-rouen.fr/medias/fichier/flyer-bernay-1-face_1372756309031-pdf

La répartition des décrocheurs au niveau national

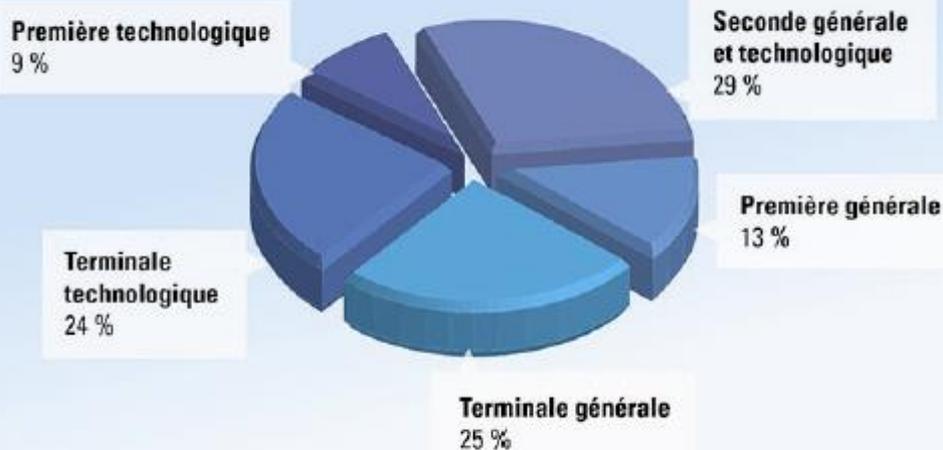
Plus de la moitié des jeunes en situation de décrochage sont issus du lycée professionnel.

Globalement, les garçons sont plus nombreux que les filles parmi les décrocheurs, sauf pour le lycée général et technologique.



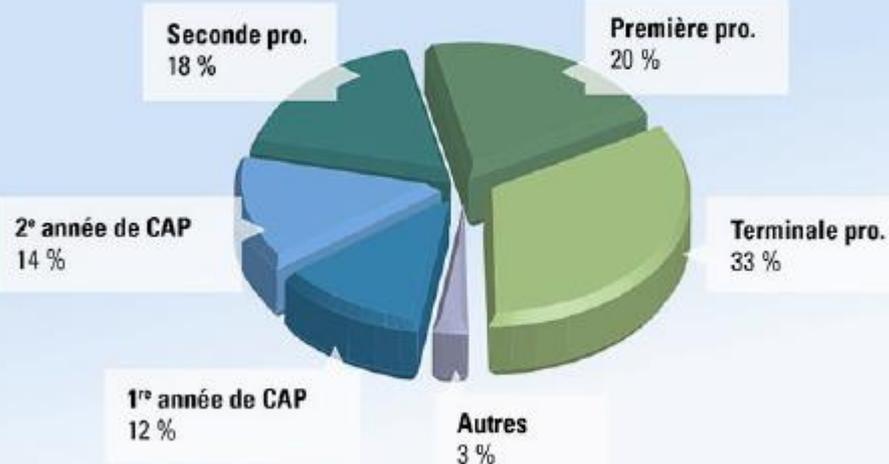
Les abandons sont plus fréquents en 2^{de} générale et technologique, ainsi qu'en terminale technologique et en terminale générale.

RÉPARTITION DES JEUNES DÉCROCHEURS ISSUS DES LYCÉES GÉNÉRAUX ET TECHNOLOGIQUES



© Delcom - ministère de l'éducation nationale - 2014

RÉPARTITION DES JEUNES DÉCROCHEURS ISSUS DES LYCÉES PROFESSIONNELS



© Delcom - ministère de l'éducation nationale - 2014

Source : Photographie des jeunes en situation de décrochage d'après le dernier comparatif SIEI de décembre 2013, site [education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

<http://www.education.gouv.fr/cid76190/mobilisation-contre-le-decrochage-scolaire-bilan-2013-et-perspectives-2014.html>

[SOMMAIRE](#)

La mise en œuvre en France

Depuis quelques temps, la France privilégie plutôt les dispositifs de prévention aux solutions de remédiation longtems préconisées.

C'est notamment dans une approche éducative et pédagogique différente et dans la mobilisation de partenariats autour de dispositifs d'accompagnement que « le décrocheur » pourra renouer avec les apprentissages. Renforcement du maillage territorial, meilleur accès à l'information devraient augmenter et faciliter les possibilités de solutions.

Source : Site Eduscol, portail des professionnels de l'éducation <http://eduscol.education.fr/pid23269/prevention-decrochage-scolaire.html> <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:2020:FIN:FR:PDF>

La prévention en voie de développement

La loi d'orientation de l'éducation de 2005 prévoit dans son article 16 qu'« à tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle, le directeur d'école ou le chef d'établissement propose aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre en place un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) ». Le programme est personnalisé parce qu'il est adapté à un élève particulier en vue d'assurer la continuité au parcours de l'élève.

Il constitue une modalité de prévention de la difficulté scolaire, visant à empêcher les redoublements (quatre fois plus fréquents en France que dans la moyenne de l'OCDE).

La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (anciennement MGI), organisée au niveau de chaque académie, intervient tant de manière préventive que réparatrice.

La prévention du décrochage scolaire se fait aux divers niveaux de la scolarité

Par la mise en place :

- de dispositifs de **suivi des absences, d'orientation et d'aide aux élèves** (accompagnement personnalisé, tutorat, stages, parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) etc.)
- de **structures spécifiques** (dispositifs relais, sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), établissements de réinsertion scolaire (ERS), internats etc.).

Ces dernières années, c'est la question du « raccrochage scolaire » qui a été mise en avant

Source : Le décrochage scolaire, juin 2013 <http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/detail-d-une-ressource/?idRessource=1434&cHash=87d9b5002b&p=1>

Repérer les décrocheurs et structurer l'offre de solution

Les réseaux Formation Qualification Emploi : Foquale

L'objectif de ces réseaux est de proposer un retour en formation aux jeunes décrocheurs n'étant plus soumis à l'obligation scolaire.

En mobilisant, **en coordonnant tous les acteurs et en identifiant mieux les ressources disponibles**, les réseaux « Formation Qualification Emploi » (FOQUALE), doivent **développer des mesures** de remédiation au sein de l'Éducation nationale et en **renforcer la lisibilité**. Ils permettent de recenser toutes les solutions existantes et favorisent la mutualisation d'expériences réussies.

Elle s'insère dans les « [pactes régionaux pour la réussite éducative et professionnelle des jeunes](#) » qui devraient constituer des déclinaisons particulières des contrats de plans régionaux de développement des formations professionnelles ([CPRDFP](#)) pour lutter contre le décrochage scolaire.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71326



http://cache.media.education.gouv.fr/file/14/44/9/annexe_1_247449.pdf

Les modalités des réseaux Foquale sont définies dans la circulaire n°2013-035 du 29-3-2013

Outil essentiel de lutte contre le décrochage scolaire

Les réseaux FOQUALE rassemblent, dans le périmètre d'action d'une plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs, les établissements et dispositifs relevant de l'Éducation nationale et susceptibles d'accueillir les jeunes décrochés dans le cadre d'un retour en

formation. Ils constituent l'outil essentiel de lutte contre le décrochage scolaire à l'intérieur des établissements scolaires et la ressource principale de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire pour « raccrocher » les jeunes en déshérence scolaire.

L'importance des Bassins d'éducation et de Formation

Les Bassins d'Education et de Formation, périmètres géographiques communs ainsi que le principe de co-animation des réseaux FOQUALE par un personnel de direction et un directeur de CIO ou un coordonnateur de la MLDS facilitent le travail collaboratif entre les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs et les réseaux FOQUALE de l'académie.

La mise en œuvre de modules d'accompagnement pour des jeunes sans affectation ou en phase de rupture scolaire, âgés de 16 à 18 ans, demandeurs d'une formation et ayant un parcours scolaire leur permettant l'entrée ou la poursuite en lycée professionnel sur des places vacantes sont des dispositifs « FOQUALE » de prévention du décrochage scolaire. Il s'agit du :

-  module d'accompagnement vers l'entrée au lycée professionnel (MAVEL) en Seine Maritime
-  parcours individualisé pour une orientation réussie (PIOR) dans l'Eure.

Les Etablissements, la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, les **Services de l'Orientation** collaborent étroitement à l'organisation de ces dispositifs qui prévoient des séquences en établissement.

A la fin de chaque module ou parcours individualisé, un **bilan individuel** est réalisé afin que la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale prononce une affectation définitive le plus rapidement possible.

Les pôles d'accueil de **la MLDS** de l'académie proposent à des jeunes très éloignés de la qualification et de l'insertion des accompagnements vers un apprentissage, une reprise d'études ou une recherche d'emploi même si leur prise en charge nécessite très souvent une démarche de resocialisation.

Des suivis individualisés, des actions qualifiantes en un an : préparation aux baccalauréats professionnels pour des jeunes ayant échoué par deux fois à un baccalauréat général ou technologique font également partie des réponses proposées par la MLDS.

Parmi les ressources également mobilisables par les réseaux Foquale, **la DRJSCS**, a offert à plusieurs jeunes ayant échoué au baccalauréat d'effectuer une mission de service civique « en alternance » avec un retour aménagé en lycée et une possibilité de se représenter à l'examen.

Dans le cadre de l'axe 1 du projet académique 2014 2017 « l'ambition pour chaque parcours »,

L'académie de Rouen a organisé les 28 et 29 novembre 2013 un colloque international sur la **[persévérance scolaire](#)**, en partenariat avec le Centre Jacques Cartier, l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal. Dans la continuité du colloque, **l'académie de Rouen renforce son action sur le plan de la prévention du décrochage, en s'inspirant du modèle québécois.**

L'académie expérimente des outils, en particulier, le programme d'intervention de prévention du décrochage intitulé " Check & Connect "(traduit « motiv action ») et expérimenté dans plusieurs collèges à la rentrée 2014). Il s'agit d'une véritable " trousse " d'aide à la détection des décrocheurs potentiels dont l'efficacité a été validée au Québec.

Dans ce cadre, un **appel à projets** pour 10 CAP et 3 BTS identifiés avec un décrochage significatif entre la première et la deuxième année a été proposé.

La création d'un micro-lycée académique au lycée Aristide Briand à Évreux en partenariat avec la Région Haute Normandie, pour les jeunes en situation de rupture scolaire depuis plus de 6 mois correspond également à ce plan d'action. Les jeunes peuvent postuler

- En année de « raccrochage » ouverture à tous pour construire un projet
- En année de « certification » pour préparer un baccalauréat L, ES, STMG spécialité Mercatique

Les possibilités d'accès aux structures innovantes de raccrochage font partie des ressources susceptibles d'être mobilisées dans le cadre des réseaux FOQUALE.

<http://briand-lyc.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article412>

La conseillère académique en Recherche-développement, innovation et expérimentation et la coordination académique de la MLDS participent au comité de pilotage de la première **Ecole de Production de Haute Normandie**⁹ qui a ouvert ses portes le 02 septembre dernier à Petit Quevilly et propose à des jeunes âgés de 15 à 18 ans en situation de décrochage scolaire d'intégrer une formation au CAP d'Agent Polyvalent de Restauration en 2 ans.

Le principe de ce type d'établissement d'enseignement technique, s'appuie sur un apprentissage en alternance intégrée et sédentaire. La formation pratique et la formation théorique se font sur le même site avec 2/3 du temps de formation en travaux pratiques (situation de production) et 1/3 de matières générales. Les réalisations sont produites pour de vrais utilisateurs, aux conditions réelles de l'environnement économique (délai, prix, qualité).

☛ Des ressources sont également disponibles pour les jeunes et leur famille. En particulier, **l'Onisep** propose un site intitulé "Ma seconde chance": **<http://masecondechance.onisep.fr/#accueil>**. Celui-ci fournit des informations aux élèves et à leurs parents sur les personnes ressources et les possibilités de reprendre une formation ou

⁸ Voir chapitre 1 dans les définitions et la bibliographie

⁹ Voir fin du chapitre « dispositifs »

de trouver un emploi. Le dispositif du service civique au bénéfice des jeunes décrocheurs y est également présent.

Source :  Gil COTTENET Coordination lutte contre le décrochage scolaire, Jean Marc PETIT Chef du Service Académique D'Information et d'Orientation

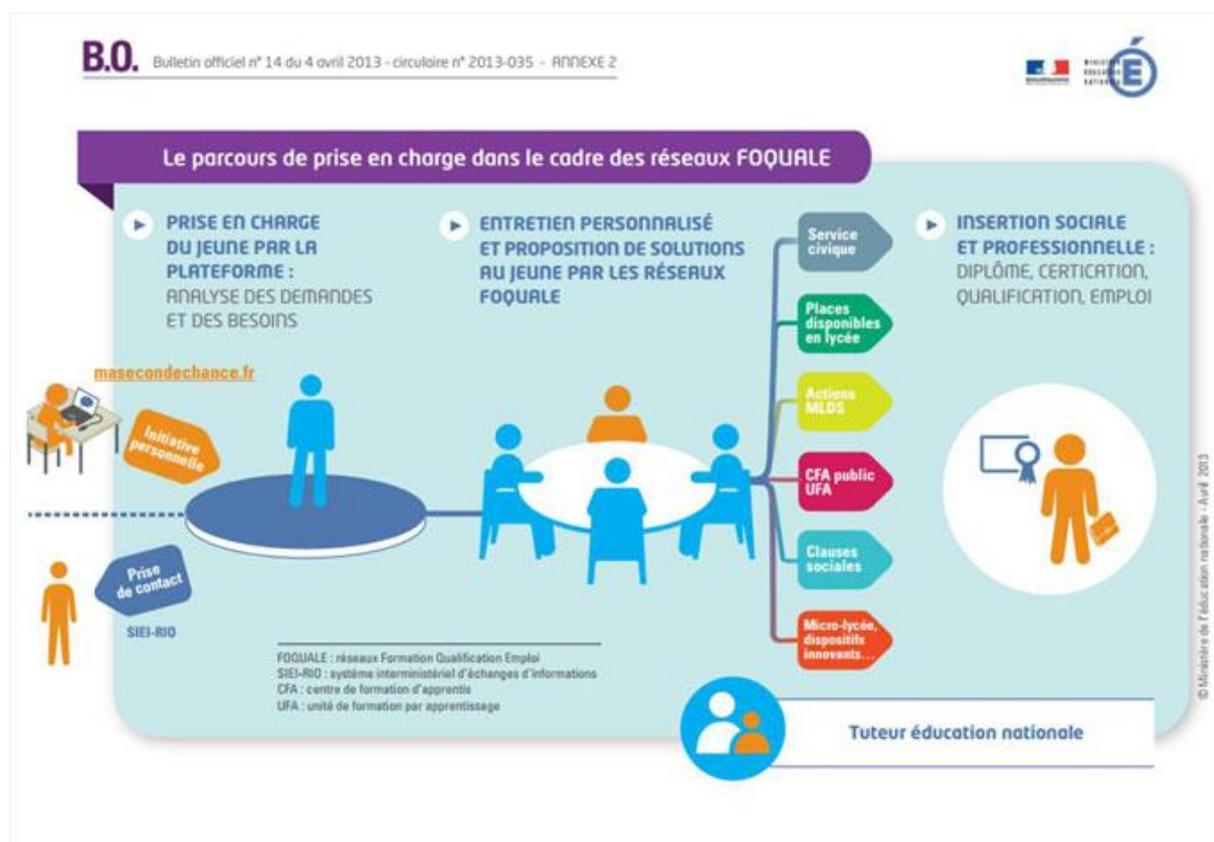
A la rentrée scolaire 2013, en appui des réseaux Foquale, des « référents décrochage scolaire »

sont nommés dans les établissements du second degré à fort taux d'absentéisme et de décrochage. Dès les premiers signes annonciateurs d'un risque de décrochage, ils se mobilisent et coordonnent l'action de prévention menée par les équipes éducatives, dont les conseillers principaux d'éducation et les personnels sociaux et de santé, au sein des « **groupes de prévention du décrochage scolaire** » (anciennement Gain). Ils ont également pour mission de faciliter le retour en formation initiale des jeunes pris en charge dans le cadre du réseau FOQUALE.

☛ Texte de référence : Mise en place des réseaux "Formation Qualification Emploi" (FoQualE), Circulaire n°2013-035 du 29 mars 2013 http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71326

☛ La circulaire publiée au bulletin officiel du 4 avril 2013 permet de poursuivre le déploiement des réseaux sur l'ensemble du territoire. http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71326

La prise en charge dans le cadre des Réseaux Foquale



http://cache.media.education.gouv.fr/file/14/45/1/annexe2_247451.pdf

Chaque jeune décrocheur **pris en charge dans le cadre de ces nouveaux réseaux** se voit proposer un "contrat formation qualification emploi". Après un **entretien réalisé par les**

conseillers d'orientation-psychologues et les personnels de la MLDS afin d'évaluer ses besoins, ses compétences et son niveau scolaire, une solution de retour en formation lui est proposée. Il est accompagné par un tuteur de l'éducation nationale tout au long de ce parcours de formation.

Source : Site education.gouv http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71326

La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS anciennement MGI) : conseil et expertise

Cette mission relève, localement, du GPDS (Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire) qui remplace le GAIN.

Ils participent, en relation avec les CIO, à l'évaluation des besoins de formation et à l'accompagnement des jeunes vers les organismes les mieux adaptés. Ils permettent de **clarifier l'offre de formation** et des services auxquels les jeunes peuvent accéder.

Les Greta peuvent être sollicités et participer à l'évaluation des besoins en formation au sein des bassins d'éducation.

Les missions de la MLDS sont :

- repérer, recenser et accueillir les élèves démotivés, absentéistes et en risque de décrochage, en lien avec les équipes éducatives ;
- **mettre en place des modules de remotivation** et de remédiation correspondant aux besoins des élèves repérés ;
- **faciliter l'intégration** des élèves arrivant dans l'établissement ;
- **enrichir l'information** des élèves sur les activités professionnelles et sur les entreprises.

Le rôle de la MLDS

- **animation** et à la formation d'équipes pluri-professionnelles (GPDS)
- **collaboration avec les référents décrochage.**
- conseil et d'expertise auprès des responsables de PSAD et des réseaux FOQUALE en **participant à la réalisation, au suivi et à l'évaluation des actions de remédiation** mises en place.

Connaître les potentialités économiques

- **Étude du marché local de l'emploi**, en collaboration avec les services de l'emploi et les entreprises
- **développement du partenariat local** avec les structures d'accueil et d'emploi, dans le cadre du réseau public d'insertion des jeunes
- former - qualifier.

☛ Lorsque le jeune quitte l'établissement, le motif de sortie doit être saisi dans l'application SDO. La liaison avec le CIO est réalisée grâce à la fiche de signalement.

Deux catégories d'actions implantées dans les établissements (en collaboration avec eux) sur décision de la MLDS

- 1) Les **actions préparant à l'entrée en formation qualifiante**, dont font partie les actions de remobilisation. Cette catégorie d'actions comporte **trois composantes**, que le jeune peut combiner à travers un parcours relais en lycée professionnel :
 - **remise à niveau systématique des connaissances (consolidation du [socle commun](#))**
 - préparation active de l'orientation ;
 - période en milieu professionnel ;
- 2) **les actions d'accès à la qualification** afin de repréparer tout ou partie d'un examen (dont font partie les actions d'accompagnement vers l'emploi).

Ces deux catégories d'actions ont des dénominations variables : [MOREA](#), ITAQ, FCIL, SIO, CIPPA, MODAL, GPDS, micro-lycée, FPA (formations professionnelles aménagées).

Source : La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire
<http://www.esen.education.fr/?id=79&a=7&cHash=4267c88ff7>

 Un aperçu des différentes actions de la MLDS dans :

Ressources Emploi Formation n° 24, mars 2014 <http://www.crefor-hn.fr/sites/default/files/JOURNAL-MARS%202014.pdf>

[SOMMAIRE](#)

Les dispositifs de remédiation

Ces dispositifs permettent une meilleure structuration, identification et mutualisation et ainsi des solutions mieux adaptées.

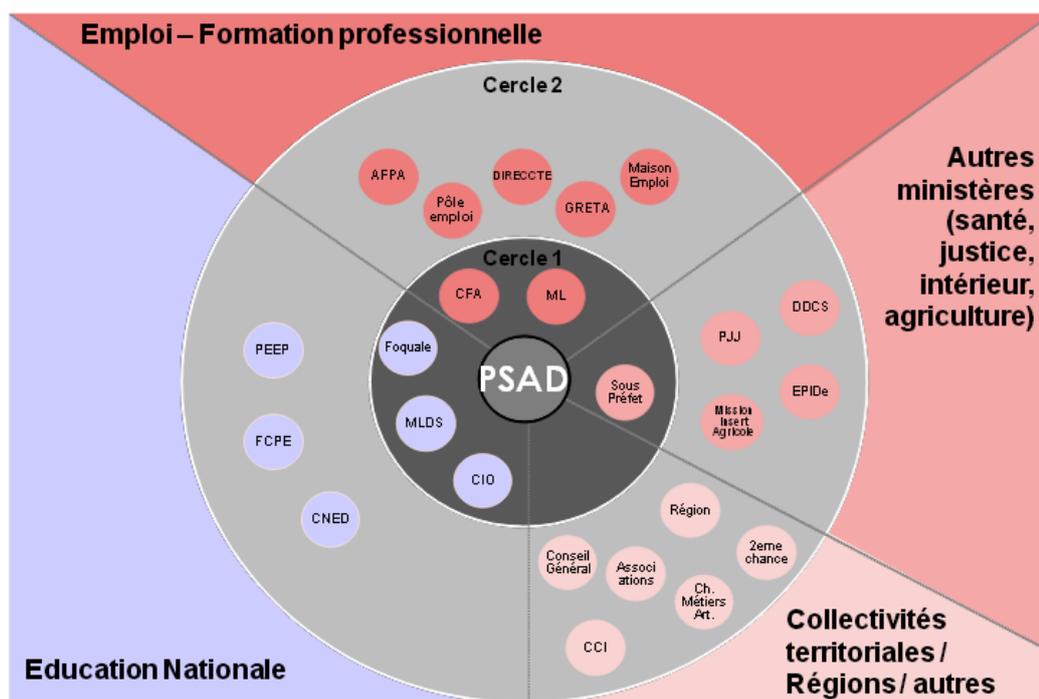
Le dispositif « Objectif formation-emploi », décembre 2012

doit permettre à 20 000 jeunes sortis sans diplôme du système éducatif de raccrocher de manière effective d'ici fin 2013.

Les mesures de ce dispositif

- un **parcours personnalisé de retour en formation** et l'accompagnement par un **tuteur**
- regroupement **aux côtés des 360 plates-formes d'appui et de suivi des décrocheurs**, des acteurs de l'éducation nationale présents sur un **territoire** afin de **coordonner et de développer l'offre de solutions proposées** aux décrocheurs (retour en formation dans un établissement scolaire, en **formation continue** ou en apprentissage, solutions innovantes diverses)

Figure 14 : Acteurs des Plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs



- **désignation d'un référent** en charge de la lutte contre le décrochage prioritairement dans les établissements les plus touchés par le phénomène
- **mobilisation des places disponibles (CPRDF)** dans les formations **menant à des métiers ayant des besoins de recrutement avérés** et le développement de structures spécifiques pour les jeunes en situation de décrochage

- **offres combinées service civique-formation** en partenariat avec le **ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire** et de la vie associative et [l'Agence du service civique](#), pour permettre à des jeunes décrocheurs d'acquérir une expérience professionnelle tout en construisant un projet de formation

Des réseaux "Objectif formation-emploi" sont **mis en place sur le territoire de chacune des 360 plates-formes**, afin de **recenser et de mettre à disposition** de ces dernières un **panel de solutions diversifiées et adaptées** pour les jeunes décrocheurs. ¹⁰.

Faciliter l'accès à l'information : point incontournable

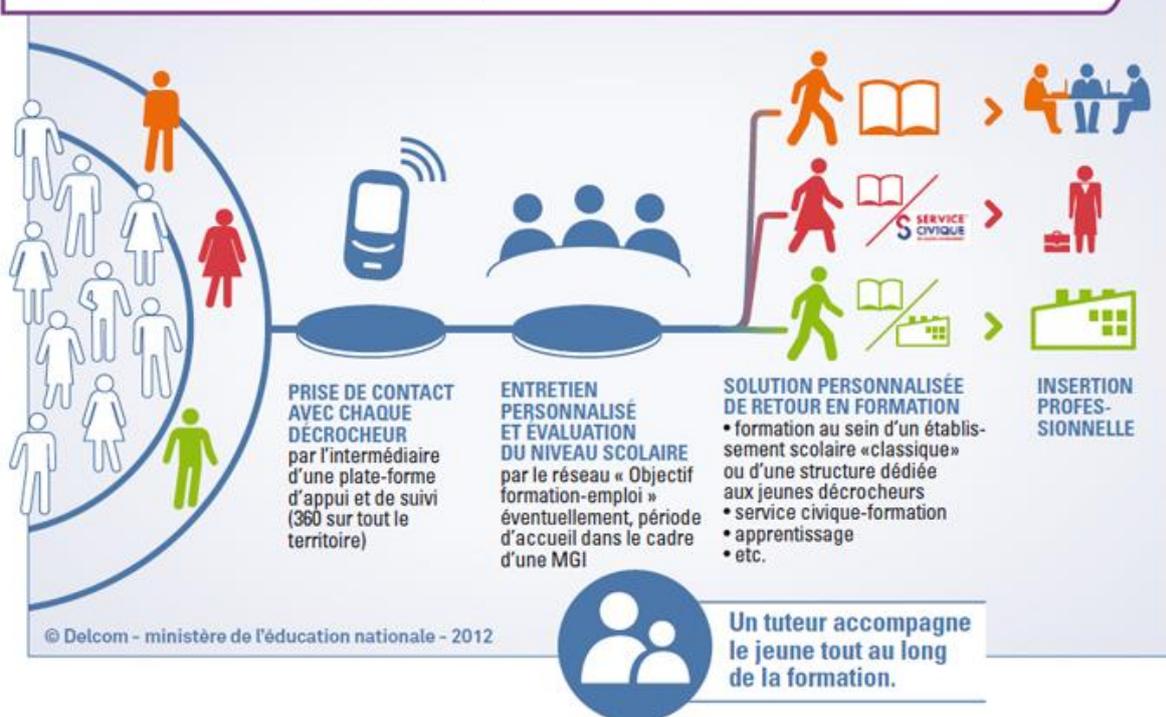
Les étapes du parcours de rattachement :

- un jeune est contacté par **une plate-forme** d'appui et de suivi
- le réseau "Objectif formation-emploi" lui propose un **entretien personnalisé** afin de discuter avec lui de ses besoins et de ses souhaits ; une **évaluation** de son niveau scolaire est réalisée
- une solution de retour en formation est proposée **soit en formation initiale** dans un établissement scolaire "classique", **soit dans une classe spécifique** pour jeunes en situation de décrochage, soit par apprentissage, **soit encore en formation continue** ; d'autres solutions, hors du champ de l'éducation nationale, peuvent également être offertes (service civique par exemple), en lien avec les acteurs interministériels de la plate-forme
- le jeune est accompagné par un **tuteur** tout au long de sa nouvelle formation et des points de situation réguliers sont effectués.

¹⁰  Dans le document, Des réseaux « objectif formation emploi » pour offrir une solution à chaque décrocheur, synthèse du plan territorial pour la jeunesse en HN, juin 2013. – 4 p., voir la fiche action n° 2 :

http://www.haute-normandie.drjscs.gouv.fr/IMG/pdf/DRJSCSHN_PlanTerritorialJeunesse_Synthese_2013.pdf

LE CONTRAT « OBJECTIF FORMATION-EMPLOI » : un parcours personnalisé de retour en formation pour les jeunes décrocheurs



- la **mobilisation des formations disponibles en lycée professionnel** (environ 40 000 dans l'ensemble des filières professionnelles), et **notamment de celles menant à des métiers qui ont de forts besoins de recrutement non pourvus.** ¹¹

Source : Lancement du dispositif "Objectif formation-emploi" pour les jeunes décrocheurs
<http://www.education.gouv.fr/cid66441/lancement-dispositif-objectif-formation-emploi-pour-les-jeunes-decrocheurs.html>
http://cache.media.education.gouv.fr/file/12_decembre/38/2/DP-Lancement-du-dispositif-Objectif-formation-emploi-pour-les-jeunes-decrocheurs_235382.pdf

Des solutions spécifiques à chaque profil

Le service civique, créé en 2010 : mission d'intérêt général

Il s'adresse aux jeunes de **16 à 25 ans**. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois qui vise l'accomplissement d'une **mission d'intérêt général** dans l'un des neuf domaines reconnus prioritaires pour le pays :

- la solidarité,
- la santé,
- l'éducation pour tous,
- la culture et
- les loisirs, le sport,

¹¹ Voir les [enquêtes BMO](#) de pôle Emploi

- l'environnement,
- la mémoire et la citoyenneté
- le développement international et l'action humanitaire,
- l'intervention d'urgence.

Cette mission donne droit à une **indemnité** prise en charge partiellement par l'État de 570 € par mois environ. Elle donne droit au régime complet de **protection sociale** financé par l'État.

Le ministère de l'éducation nationale construit un **partenariat avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et l'Agence du service civique** afin de proposer à des jeunes décrocheurs des solutions spécifiques permettant d'allier projet de formation et mission d'intérêt général.

☛ **Le service civique, un atout pour les parcours des jeunes** : Une étude de l'Injep s'est attachée à questionner les parcours de plus de 900 volontaires ayant terminé leur service civique en 2012 et le rôle qu'a pu jouer cette expérience dans leur projet professionnel ou de formation. Juillet 2014 http://www.injep.fr/IMG/pdf/JES20_service_civique_BD.pdf

☛ Atteindre les **100 000 volontaires par an en service civique en 2017**, c'est le souhait de François Hollande, mais il est **nécessaire de tripler le budget de l'Agence du service civique**, qui s'élève actuellement à 121 millions d'euros.

Dans son rapport daté de juillet, François Chérèque présente 29 propositions pour assurer le développement du dispositif(dont une ouverture plus large au secteur privé).

La **Cour des comptes** a appelé cependant le gouvernement au début de l'année à la vigilance concernant le "risque de substitution à l'emploi" dans les secteurs identifiés comme porteurs.

Le service civique à plein temps : une solution adaptée au profil de chaque jeune

Le jeune décrocheur se voit proposer un service civique à temps plein et il est en parallèle suivi, pendant toute la période, par un référent de l'éducation nationale.

Deux missions principales incomberont au référent :

1. la réalisation de **trois entretiens formalisés** - qui auront pour objectifs de faire le point sur le déroulement du service et de **dégager les compétences acquises en termes de savoir-faire et de savoir-être**
2. **l'accompagnement du jeune dans le cadre de l'élaboration de son projet et l'offre de solutions** pour l'après-service civique.

☛ La nature du service civique, la structure d'accueil, la durée (entre six mois et un an) et la quotité hebdomadaire (24 heures et plus) seront, dans la mesure du possible, **adaptées au profil** de chaque jeune afin de lui offrir un cadre optimum. Les structures d'accueil peuvent être des associations, des mairies, des foyers,...

Le service civique-formation : un atout, l'alternance

Créé en décembre 2012, ce dispositif s'est mis en place grâce à un partenariat national entre le ministère de l'éducation nationale et l'agence du service civique.

L'option en alternance

Cette formule fonctionne sur la base d'une **alternance entre une mission** de service civique et une **formation au sein d'un établissement scolaire**.

Le jeune en situation de décrochage effectuera son service civique

- trois jours par semaine pendant 21 heures (dérogation horaire acceptée par le service civique) avec des missions identiques à celle d'un engagé volontaire à temps plein.
- les deux autres jours, il sera accueilli par un établissement scolaire pour un maximum de 12 heures.

Les jeunes ayant opté pour cette formule pourront, soit être regroupés au sein d'une même classe (avec un effectif de 15 maximum), soit être intégrés à une classe existante. Une solution de formation sera proposée à chacun d'entre eux à l'issue du service civique : apprentissage, contrat de professionnalisation ou emploi.

Les dispositifs relais : collégiens en risque de déscolarisation

Destinées aux **collégiens en risque de déscolarisation ou en voie de marginalisation**, les classes et ateliers relais peuvent accueillir éventuellement des élèves de lycée. Ces structures permettent une **prise en charge plus globale**.

Les classes et les ateliers relais accueillent **temporairement** des élèves en voie de marginalisation. **Les dispositifs relais sont rattachés administrativement à un collège** (ils peuvent être implantés en son sein ou dans des locaux distincts), et s'appuient sur un partenariat mené par les services de l'État (ministère de l'éducation nationale, ministère de la justice...) et les collectivités territoriales. Les équipes d'encadrement sont constituées d'enseignants, d'éducateurs et de personnels associatifs qui travaillent en relation étroite avec les personnels sociaux et de santé.

- **Les classes relais créées en 1998**, elles peuvent s'appuyer sur le secteur associatif.
- **Les ateliers relais créés en 2002** pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves en grande difficulté, ils travaillent systématiquement en partenariat avec une association (mouvement d'éducation populaire, fondation bénéficiant d'une reconnaissance d'utilité publique).

Source : *Repères et références statistiques, édition 2013 (RERS 2013)*
http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/49/9/DEPP-RERS-2013_266499.pdf

Les collèges lycées élitaires pour tous (CLEPT)

Ils accueillent des jeunes volontaires **de 15 à 23 ans** ayant quitté le système scolaire depuis plus de 6 mois, en vue d'une **remise à niveau de fin de collège** ou d'une entrée en lycée pour préparer le baccalauréat général littéraire, scientifique, économique et social.

Les écoles de la 2^{ème} chance (E2C) : appui sur un réseau d'entreprise

Elles accueillent **des jeunes motivés, de 18 à 25 ans**, ayant quitté le système scolaire depuis au moins un an sans diplôme ni qualification. Elles proposent une formation, alternant stages en entreprises et séquences individualisées de **remise à niveau** (français, mathématiques, culture générale, bureautique et savoir-être) dans l'objectif de les aider à intégrer le marché du travail ou à accéder à une formation qualifiante. Elles délivrent une attestation de compétences acquises. La scolarité qui dure de 6 à 24 mois, est rémunérée au titre de la formation professionnelle. **Les candidatures, qui reposent avant tout sur le volontariat, sont proposées par les Missions Locales, Pôle Emploi, les structures d'insertion.** Elles sont ensuite validées par l'E2C au travers d'un entretien de motivation. <http://www.reseau-e2c.fr/>

Les écoles de la 2e chance (E2C) doivent améliorer le suivi des jeunes sortis du dispositif.

Selon la Dares :

- les jeunes portent un jugement plutôt positif sur ce dispositif.
- les ruptures en cours de parcours restent toutefois fréquentes et les raisons non maîtrisables
- le suivi est "hétérogène" et "insuffisant"
- l'attestation de compétences acquises - l'ACA - délivrée en fin de parcours n'a pas à ce jour de reconnaissance officielle

En moyenne, la prise en charge d'un jeune revient à environ 4 600 euros (coût nettement inférieur à celui des Epide financés par l'État)

Avec plus de 21 millions d'euros, les conseils régionaux sont les principaux financeurs du réseau. L'État et le FSE (Fonds social européen) assurent respectivement 21 % et 20 % du financement des écoles .

L'extension du réseau est incontestable mais la carte des implantations de sites montre d'importantes disparités entre les territoires.



A noter, pas d'implantation des écoles de la 2^{ème} chance en Haute-Normandie

Source : Dares analyses n° 68, septembre 2014

La spécificité des zones urbaines

Les **écoles situées dans les quartiers sensibles** sont réorientées en dispositifs de deuxième chance. Ce qui permet à ces écoles, d'avoir recours

- aux **meilleurs professeurs**,
- à **des rythmes d'enseignement adaptés**,
- à des stages en entreprise, au matériel multimédia et
- à la création de classes à effectifs réduits.

Il s'agit également de refaire de l'école un **lieu communautaire** d'animation alors que s'effondrent, dans ces quartiers sensibles, les cadres sociaux et familiaux et de

- **mobiliser des financements complémentaires européens** par redéploiement en appui à des financements nationaux ou régionaux pour la mise en place des parcours d'insertion
- mettre en place des actions de **concertation et de partenariat** avec les acteurs économiques afin d'augmenter les chances d'intégration dans l'emploi à l'issue des parcours de formation
- intégrer dès le début du parcours une entreprise de **parrainage** PMI/PME ([Mission locale et parrainage](#)) locale ou grande entreprise, si possible avec une promesse d'embauché si les certifications ou la reconnaissance des compétences sont obtenues

Source : Livre blanc de la Commission européenne, Enseigner et apprendre — Vers la société cognitive, Commission européenne, 1995. – 107 p.

http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0CCIQFjAA&url=http%3A%2F%2Fbookshop.europa.eu%2Ffr%2Flivre-blanc-sur-l-ducation-et-la-formation-pbC29395411%2Fdownloads%2FC2-93-95-411-FR-C%2FC29395411FRC_001.pdf%3Bpgid%3Dy8dlS7GUWMdSR0EAIIMEUUsWb0000bfxs3dlS%3Bsid%3Dd7BvtAvZIDJvsVtY3RHxE2n8OtNxxqkaC-A%3D%3FFileName%3DC29395411FRC_001.pdf%26SKU%3DC29395411FRC_PDF%26CatalogueNumber%3DC2-93-95-411-FR-C&ei=2Im_U9aiOcX6PL3XgVg&usq=AFQjCNEuA8WCwsTBkvqwZBXuA8YJMzUUWQ&bvm=bv.70810081,d.ZWU

Dans son rapport en 2012 sur l'emploi sur l'emploi des jeunes, le **CESE** recommande de :

« Développer les dispositifs de **«deuxième chance»** »

*Les dispositifs «deuxième chance», qu'il s'agisse des **Ecoles de la 2^e chance (E2C)** ou des **Centres «défense 2^e chance** » gérés par l'Etablissement public d'insertion de la défense (EPide) (...) ayant prouvé leur efficacité, le CESE est donc favorable à leur développement(...) A cet égard, le Conseil préconise la création d'un dispositif de la «deuxième chance» dans chaque département ainsi que dans chacun des territoires ultramarins.*

*Notre assemblée estime nécessaire qu'une réflexion s'engage sur la possibilité de **mettre en œuvre un dispositif de «deuxième chance** » au sein de l'Education nationale et dans l'enseignement agricole.*

*Loin de se substituer aux initiatives «deuxième chance » précitées, essentiellement destinées aux jeunes à partir de 18 ans, ces structures auraient vocation à répondre de manière spécifique aux **jeunes décrocheurs de 16 à 18 ans** avant que ceux-ci ne s'installent dans une logique de déscolarisation ».*

Source : **Recommandation n°7** L'emploi des jeunes, CESE, septembre 2012. – 154 p.

http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2012/2012_16_emploi_jeunes.pdf

Les Etablissements Publics d'Insertion de la Défense (Evide)

Ils accueillent des jeunes volontaires **de 18 à 25 ans**, qui n'ont ni qualification ni emploi et sont en situation de **difficulté scolaire**, pour une durée de 8 à 10 mois. Une formation articulée autour de 3 modules leur est dispensée :

- mise à niveau des fondamentaux scolaires adaptée aux besoins de chaque élève et initiation à l'informatique et à la navigation sur internet
- formation civique et comportementale incluant une formation aux premiers secours et l'apprentissage du code de la route.
- pré-formation professionnelle en concertation avec les entreprises et structures locales pour favoriser une embauche dans les secteurs qui recrutent.

Dans le cadre de ce parcours, les élèves sont accueillis en internat et perçoivent une allocation. Ils participent aux tâches quotidiennes relatives à la vie en communauté et à des activités sportives.

Les EPIDE sont également ouverts aux mineurs délinquants de 16 à 18 ans sur prescription de la justice.) <http://www.epide.fr/>

Figure 16 : Présentation comparative des micro-lycées, E2C et EPIDE

	MICROLYCÉES Formation diplômante	E2C Formation professionnalisante	EPIDE Insertion sociale et professionnelle
PUBLIC ACCUEILLI	<ul style="list-style-type: none"> • De la fin du collège à la Terminale • Accueil de 1000 jeunes / an environ dans les structures de type microlycées¹ 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau collège • Accueil de 9300 entrants / an environ, principalement de niveau infra V 	<ul style="list-style-type: none"> • En grande difficultés scolaire (30 à 40% d'illettrisme) et financières • Accueil de 3200 jeunes / an environ
CANAUX / PRESCRIPTEURS	<ul style="list-style-type: none"> • 30% structures institutionnelles (CIO, missions locales, lycées) • 50% Internet / bouche à oreille / médias • 20% Autres 	<ul style="list-style-type: none"> • 75% des prescriptions se font par les Missions locales • 35,5% issus des quartiers « politique de la Ville » 	<ul style="list-style-type: none"> • 40% missions locales • 10% JDC • 30% candidatures spontanées • 20% Autres structures.
PRINCIPES	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter l'individualité et la liberté de l'apprenant. • Favoriser l'individualisation de l'enseignement • Donner du sens par un travail interdisciplinaire. • Favoriser les postures professionnelles qui privilégient le « côte-à-côte ». • Collaborer en équipe éducative et pédagogique. • Evaluer de manière constructive et réparatrice. 	<ul style="list-style-type: none"> • Donner aux établissements une autonomie pédagogique (afin de développer l'innovation et les synergies locales). • Individualiser les parcours par la construction d'un projet professionnel. • Renforcer le lien avec les entreprises (parcours en alternance) et valider des compétences. • Evaluer de façon à positionner le jeune par rapport à ses progrès, et non par rapport au groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir un cadre rassurant et strict avec un travail important sur les règles. • Garantir un accompagnement du jeune 24h/24. • Favoriser une prise en charge globale du jeune. • Connecter la formation à l'insertion en consolidant les bases scolaires minimales et donner du sens aux règles. • Offrir un regard pluri-professionnel à chaque jeune pour faciliter son insertion tant sociale que professionnelle.
RÉSULTATS	<p>Exemple du Microlycée de Sénart, 2011 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 80% de réussite au baccalauréat sur élèves présentés, 65% sur élèves inscrits. • 78% en emploi ou en études 3 à 5 ans après leur sortie (suivi de cohorte 2003-2006). 	<ul style="list-style-type: none"> • 58% de sorties positives qui conduisent à une insertion durable des jeunes. • A plus long terme, 20% des sorties négatives transformées en insertion quelques années plus tard. 	<ul style="list-style-type: none"> • 80% des jeunes qui suivent le parcours jusqu'au bout sortent avec un emploi ou se dirigent vers une formation diplômante.

¹Toutes SRE (structures de retour à l'École) confondues avec les Lycées de la nouvelle chance, CLEPT, etc...

Les Lycées Municipaux d'Adultes (LMA)

Ils s'adressent en priorité **aux personnes salariées de plus de 18 ans** qui ont **interrompu leur parcours scolaire**, parfois depuis de nombreuses années, et qui souhaitent passer leur baccalauréat général littéraire, scientifique, économique et social. Les cours obligatoires ont lieu le soir et le samedi matin et les personnes s'y inscrivant s'engagent à les suivre de manière régulière.

Les Maisons Familiales Rurales (MFR)

Elles accueillent majoritairement en internat des jeunes qui souhaitent passer un diplôme professionnel de l'enseignement agricole de la 4e à la licence pro, dans un **cadre éducatif favorisant le plus possible l'insertion sociale et professionnelle par le biais de l'alternance et de l'apprentissage** à la citoyenneté. <http://www.mfr.asso.fr>

Les micro-lycées

Trois micro-lycées, un par département, ont été créés dans l'académie **de Créteil** (sur 4 sites) et un quatrième dans l'académie de Nice. Ils accueillent (après admission sur entretien) des jeunes entre 16 et 25 ans, **ayant obtenu un passage en seconde mais ayant décroché** d'un lycée depuis au moins 6 mois, sans place dans un établissement scolaire traditionnel et résidant à une heure de transport maximum du lieu de cours. L'objectif est de les aider à (re)préparer un bac L, ES ou STG, en 1 ou 2 ans et de les accompagner dans leur projet personnel de formation. Ils suivent des cours dans toutes les disciplines prévues pour chaque bac, mais avec des **horaires aménagés**.

Les écoles de production ¹², un dispositif innovant

Les écoles de production forment les jeunes qui, en décrochage scolaire, **n'ont pas de solution, y compris dans l'apprentissage**. Les écoles de production se présentent comme des "écoles-entreprises" qui accueillent les jeunes dès 15 ans ; **les jeunes restent sur le même site**, les cours étant dispensés dans une salle attenante au garage ou à l'atelier. Les élèves passent deux tiers de leur temps en atelier.

La **pédagogie est « inductive »** : j'apprends en faisant.

Un tiers du temps est réservé aux **apprentissages des savoirs de base** : lire, écrire, compter. Les enseignants s'appuient sur **le livret personnel de connaissances et de compétences de l'Éducation nationale pour valider les acquis et bâtir leur progression pédagogique**.

Les écoles de production accueillent en effet "des jeunes qui "ont été refusés partout".

La FNEP ([Fédération nationale des écoles de production](#)) travaille à la reconnaissance, par l'État, des écoles de production.

Source : AEF n° 486547, 11/09/2014

SOMMAIRE

¹² Voir contribution du SAIO de l'Académie de Rouen, chapitre « circuits de repérage et signalement »

La formation initiale différée

La formation initiale différée permettrait de « réparer » l'échec scolaire. Elle se situe entre système éducatif et formation continue, ce qui rend complexe l'imputation des responsabilités

On en parle dans les textes (ANI, loi) depuis 2003, les contours bougent. Toutefois la loi du 5 mars 2014 affirme le rôle des régions, le texte met en avant la place du Service Public de l'Orientation et crée une opportunité avec le Compte Personnel de Formation.

La « formation différée » dans les textes sur la formation

L'ANI du 5 décembre 2003 relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie

- dans le cadre du Congé Individuel de Formation (cif) et avec le souhait d'un financement.

Art. 4-1 la « formation qualifiante ou diplômante différée »:

*« Dans un souci d'équité, les **salariés** qui ont arrêté leur formation initiale avant ou au terme du premier cycle de l'enseignement supérieur, et en priorité ceux qui n'ont pas obtenu de qualification professionnelle reconnue, et qui souhaitent poursuivre ultérieurement des études en vue d'une promotion sociale, devraient avoir accès à une ou des **formation(s) qualifiante(s) ou diplômante(s) d'une durée totale maximale d'un an, mise(s) en oeuvre notamment dans le cadre du congé individuel de formation.** [...] »*

*Les parties signataires du présent accord souhaitent que les salariés concernés puissent bénéficier, au moment de leur départ en formation, d'un **abondement financier** des pouvoirs publics correspondant au coût moyen d'une année de formation. À cette fin, elles demandent l'ouverture d'une concertation avec les pouvoirs publics ».*

L'ANI du 7 janvier 2009 sur le développement de la formation tout au long de la vie

Dans le cadre du groupe multipartite présidé par Pierre Ferracci, les conditions sont établies « un **droit à la formation différée** » qui englobe :

- **lutte contre l'échec scolaire,**
- **orientation professionnelle et**
- **validation des acquis de l'expérience.**

Le gouvernement reprend les mêmes termes dans le document d'orientation qu'il adresse aux partenaires sociaux à la veille de la négociation, mais **ne retient pas l'invite des négociateurs à contribuer au financement du dispositif.**

La loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie

L'article 36 n'évoque pas en tant que telle « la formation différée ».

Des contours à clarifier

Les contours de la « formation différée » ne seront pas les mêmes selon la conception retenue quant au partage des responsabilités :

- s'il s'agit de remédier ex-post aux **carences de l'école, c'est de l'État**, qui garde la responsabilité première en formation initiale, que seront attendues des réponses.
- Si l'objectif est de permettre aux **personnes d'âge actif de progresser dans l'échelle** des niveaux de formation ou de diplôme, c'est aux acteurs du régime de formation professionnelle (partenaires sociaux, Régions, État) d'oeuvrer ensemble.

Le but de la formation différée

- mais une autre différence importe, qui a trait à la visée de la formation différée : doit-elle être **qualifiante**, c'est-à-dire permettre d'occuper dans l'échelle des emplois une position à laquelle donnent accès des savoirs spécifiés issus aussi bien de la formation que de l'expérience pourvu qu'ils soient reconnus, de droit ou de fait ?
- ou bien **certifiante**, formellement validée par un titre garantissant sa valeur sociale et professionnelle par la voie soit de la formation, soit de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ?

Source : La note de veille n° 160, Centre d'analyse stratégique La note de veille Décembre 2009 <http://www.strategie.gouv.fr/system/files/noteveille160vf.pdf>

Dans son rapport de 2012 sur l'emploi des jeunes, le **Conseil Economique Social et Environnemental** indique :

« Notre assemblée soutient de manière constante l'idée **d'un droit à la formation initiale différée** qui vise à donner une seconde chance à l'ensemble des actifs, notamment aux jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification professionnelle reconnue, voire sans le socle commun des connaissances et des compétences.

Le droit à la formation initiale différée permet aussi de réduire la coupure entre formation initiale et formation continue, tout en favorisant les formations qualifiantes. »

Source : **Recommandation n°11** L'emploi des jeunes, CESE, septembre 2012. – 154 p. http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2012/2012_16_emploi_jeunes.pdf

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale

La mise en place du Compte Personnel de Formation (CPF) : une opportunité

Cette loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale institue le compte personnel de formation (CPF) et favorise ainsi le retour en formation des

jeunes ayant décroché. La mise en place du CPF est suivie par un comité quadripartite, et constitue donc une opportunité de travail partenarial, **dans le partage des données et l'articulation des systèmes d'information.**

<http://docs.crefor-hn.fr/infodoc/projetdecretCPF19juin2014.pdf>

La formation initiale différée et le Compte Personnel de Formation (CPF)

Les jeunes de plus de 16 ans sortis du système éducatif, en particulier ceux pris en charge par les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs et le service public de l'emploi pourront bénéficier via le CPF d'une **formation initiale différée** (sous statut scolaire pour les jeunes ne bénéficiant pas d'un premier niveau de qualification professionnelle reconnue) ou accéder à une formation de la région dans le cadre du **service public régional de la formation professionnelle.**

Les jeunes bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage auront droit à des heures de CPF, comme tout salarié, pour alimenter leur compte.

Le compte sera créé administrativement dès la fin de la scolarité obligatoire. L'abondement par les pouvoirs publics dépendra du projet de formation. Il pourra être accordé en particulier aux jeunes décrocheurs, aux demandeurs d'emploi qui bénéficient d'une formation du programme régional lorsque **le projet aura été validé par le conseiller en évolution professionnelle.**

La mise en œuvre du CPF : associer tous les acteurs de la gouvernance

"Il est nécessaire de construire des mécanismes de gouvernance qui impliquent et associent tous les acteurs", estime l'ARF dans une "[contribution pour la réussite de la réforme de la formation](#)" présentée lors de la réunion du groupe quadripartite du mercredi 17 septembre 2014. Les régions listent les principaux points d'attention qu'elles ont identifiés pour réussir la mise en œuvre effective du CPF :

- articulation des **différentes listes de formations éligibles,**
- mise en place du passeport orientation formation,
- stratégie d'abondement du CPF...

Coordination des listes de formation éligibles

L'importance de **coordonner les différentes listes de formations éligibles au CPF.** Dans la continuité des propositions formulées par l'Igas dans le cadre du groupe quadripartite, l'ARF propose ainsi que "**la liste nationale CPF concentre, consolide en quelque sorte, toutes les listes de formations de branche et également les listes régionales,** permettant ainsi de favoriser les éventuelles mobilités géographiques ou professionnelles, souhaitées par les bénéficiaires".

Élargir le socle de compétences

L'ARF propose que "le socle commun de connaissances et de compétences qui doit faire l'objet d'un décret d'application puisse être élargi pour prendre en compte l'ensemble des connaissances et compétences du référentiel européen"¹³.

¹³ Le cadre européen des certifications (CEC) http://ec.europa.eu/ploteus/sites/eac-efq/files/broch_fr.pdf

Cadre commun d'abondement

Sur le sujet de l'abondement du CPF par les régions, l'ARF propose "de **converger vers un cadre commun à toutes les régions d'abondement du CPF.**

Source : AEF n° 486854, 16/09/2014

Deux projets de décrets détaillent la mise en œuvre du droit à une formation qualifiante

Les modalités de mise en œuvre du droit à une formation qualifiante complémentaire pour "tous les jeunes sortants du système éducatif sans diplôme" sont détaillées dans deux projets qui ont été soumis (aux commissions spécialisées des écoles, des collèges, et des lycées, le 10 septembre 2014 ¹⁴). Ces projets vont passer devant le CNFPTLV (CNEFOP) le 24 septembre. Ce droit doit permettre aux jeunes de 16 à 25 ans d'acquérir "soit un diplôme, soit un titre ou certificat inscrit au RNCP". Il peut être mobilisé selon trois modalités différentes :

- en alternance,
- sous statut de stagiaire de la formation professionnelle ou
- via un retour en formation initiale.

Sa mise en œuvre se fait à l'initiative, et sous le contrôle, d'un membre du SPO et, à l'issue de sa mobilisation, sa durée est indiquée dans le CPF du bénéficiaire.

Le retour à la formation initiale, seul statut précisé

Des trois statuts accessibles pour mobiliser le droit à une formation qualifiante complémentaire, seul le droit au retour à une formation sous statut scolaire est précisé. La formation qualifiante dispensée sous statut scolaire a ainsi "une durée maximale de trente-six semaines. Au terme de cette période, cette formation fait l'objet d'un bilan par l'établissement scolaire d'accueil, dont il est tenu compte pour décider de la poursuite de la formation »".

Les 2 projets de décret :

<http://docs.crefor-hn.fr/infodoc/projet-decret-relatif%20%c3%a0%20la%20dureecomplementairedeformationqualifiante-sept2014.pdf>

<http://docs.crefor-hn.fr/infodoc/projetdecretrelatif%20%c3%a0%20la%20formation%20professionnelle%20des%20sortants%20sans%20qualification%20professionnelle%20du%20syst%c3%a8me%20%c3%a9ducatif-sept2014.pdf>

SOMMAIRE

¹⁴ Le CSE adopte les projets de décret sur le droit à une formation complémentaire qualifiante : 36 pour (Unsa, CFDT, UNL, FCPE, Unef), 3 contre (FO), 20 abstentions (FSU, Snalc), 1 refus de vote. Un amendement a été adopté et remplace à l'article D 122-3-4 "la durée maximale" de la formation qualifiante dispensée sous statut scolaire de 36 semaines par une durée d'une année scolaire éventuellement renouvelable.

Le Snalc s'est abstenu car il estime que ce dispositif "n'est pas opérationnel". "Nous ne sommes pas certain qu'il permette réellement des reprises d'études. Nous n'avons aucune garantie sur les moyens mis en œuvre pour ouvrir ces formations",

Source : AEF n° 486963, 18/09/2014

Les ruptures en alternance

*La promotion de la formation en alternance est un objectif constant des politiques publiques. Toutefois, la fréquence des ruptures de contrat nécessitent d'interroger aussi bien les choix de filières opérés par les jeunes que leur suivi durant leur contrat. Un axe majeur des dispositifs a donc consisté dans le **renforcement des formes d'accompagnement** proposées aux jeunes en amont de la signature de leur contrat et au cours de celui-ci.*

Au niveau national, les taux de ruptures prématurées restent élevées

Autour de 25%. Ces ruptures sont **inégalement réparties selon les branches d'activité** et concernent d'abord les jeunes les plus fragiles, en particulier ceux dont la scolarité avant l'entrée en apprentissage a été la plus difficile.

Les raisons de ces ruptures sont multiples :

- erreurs d'orientation (dans le choix du métier et/ou ciblage de l'entreprise) ;
- capacité d'accueil de l'entreprise ;
- problèmes de comportement de l'apprenti ;
- insuffisance du niveau des [savoirs de base](#)
- problèmes financiers, de mobilité, de logement ;
- conflit entre l'employeur et l'apprenti.

Une expérimentation réussie : les plateformes D.E.P.A.R

Le projet D.E.P.A.R (Dispositif Expérimental de Plateforme pour une Alternance Réussie) vise à expérimenter des **réponses concrètes s'appuyant sur l'accompagnement social et éducatif des jeunes en difficultés afin d'éviter les ruptures de contrat en alternance** et de favoriser leur insertion dans l'emploi à l'issue de leurs formations.

Le projet D.E.P.A.R a été mis en œuvre dans 3 régions différentes (Nord, Ile de France et Midi - Pyrénées) par la Fondation d'Auteuil entre janvier 2010 et juillet 2012.

Le dispositif DEPAR se décline en trois phases qui correspondent à **trois moments distincts** dans le parcours en alternance :

- phase 1 – DECIDES : validation d'une orientation choisie, en amont de la signature du contrat (9 à 15 semaines) ;
- phase 2 – REUSSIS : sécurisation du parcours en alternance (6 à 24 mois) ;
- phase 3 – IGD : suivi dans l'emploi après l'obtention du diplôme (0 à 3 mois).



http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Final_EXPE_AP1_037.pdf

Les résultats de l'expérimentation montre :

Une dynamique partenariale positive avec les prescripteurs – en particulier avec les Missions Locales – rendue possible grâce à un effort de communication important de la part des porteurs du projet.

Le dispositif DEPAR a essentiellement consisté à fusionner au sein d'une même plateforme des dispositifs d'insertion qui existent dans le droit commun mais de façon fragmentée. L'idée était que le jeune soit **accompagné par un même référent, tout au long de son parcours** : en amont de l'alternance, avec la validation de son choix éclairé de projet professionnel ; pendant l'alternance, pour **prévenir** une éventuelle rupture de contrat ; après l'obtention du diplôme, pour favoriser une insertion durable dans l'emploi.

☛ **DEPAR a apporté une réponse pour le public mineur (dès 16 ans)** pour qui peu de solutions existent dans le droit commun.

La fondation Apprentis d'Auteuil a décidé de pérenniser le dispositif et a initié depuis plusieurs mois des démarches pour trouver de nouvelles sources de financement, en particulier auprès des **préfectures et conseils régionaux.**

http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Final_EVA_AP1-037.pdf

Source : Dispositif expérimental de plateforme pour une alternance réussie "D.E.P.A.R"
http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/spip.php?page=jg_article&id_article=349

 **En Haute-Normandie**

En 2009, le Conseil Régional de Haute-Normandie a sollicité le **CREFOR** pour la mise en place d'un dispositif destiné à évaluer l'insertion des jeunes dans l'emploi, appliqué dans un premier temps aux sortants de l'apprentissage, avant d'être étendu par la suite à d'autres dispositifs.

Le dispositif **SEINE** (Système d'Enquêtes pour la mesure de l'Insertion Professionnelle dans l'Emploi) en Haute-Normandie a pour objectif d'approfondir la connaissance des processus d'insertion dans la région et d'apporter des éléments de réponse.

- quelle part d'une cohorte de sortants d'une formation s'est insérée après la sortie ?
- combien de temps mettent-ils pour trouver un emploi dans une spécialité ?
- dans quelle proportion occupent-ils les emplois pour lesquels ils ont été formés ?

Les différences d'insertion résultant du dispositif Seine renseignent de manière indirecte sur les taux de rupture.

☛ **Exemple avec l'apprentissage dans le BTP : vers une élévation du niveau de formation**

Depuis 2013, l'offre de formation en apprentissage dans les métiers du BTP a été profondément remaniée : en lien avec les exigences liées au développement durable(...) Ces évolutions ainsi que la volonté de limiter les ruptures et les échecs contribuent à une stabilisation de l'emploi malgré un contexte de crise. En quatre ans, **la part des non diplômés et des abandons a connu une chute importante.**

Les jeunes en rupture d'apprentissage dans le BTP en 1ère année

Les jeunes ayant interrompu leurs parcours en cours de 1ère année ne font pas partie du champ de l'enquête Seine, mais nous disposons de données sur cette population qui est interrogée dans le cadre de [l'enquête IPA du Rectorat](#).

190 à 270 jeunes sont concernés chaque année entre 2009 et 2012. Compte tenu de ces faibles effectifs, les écarts sont importants suivant les années. 35 à 55 % reprennent une autre formation dès la rentrée suivante. Ce taux atteint 36 à 59 % 12 mois après la sortie d'apprentissage. Parmi les jeunes en rupture sortants sur le marché du travail en 2012, 39 % étaient en emploi 12 mois après la sortie. Près de la moitié des emplois trouvés l'étaient dans les métiers du bâtiment et quasi exclusivement dans des emplois qualifiés, pour la plupart en lien direct avec le GFE de la formation suivie en apprentissage. A noter qu'une partie des décrocheurs rejoignent les CFA du bâtiment en apprentissage via une POEC (Préparation opérationnelle à l'emploi collective).

Source : *Repères emploi formation n°20, Seine apprentissage, juin 2014. – 4 p.*

<http://www.crefor->

[hn.fr/sites/default/files/VERS%20DEF%20PDF%20N%C2%B020%20JUILLET-2014.pdf](http://www.crefor-hn.fr/sites/default/files/VERS%20DEF%20PDF%20N%C2%B020%20JUILLET-2014.pdf)

[SOMMAIRE](#)

Les ruptures dans l'enseignement supérieur

On peut être diplômé et en rupture d'études.

Les inégalités de parcours ne semblent pas avoir beaucoup changé : posséder un bac S ou avoir de l'avance ou une mention favorisent toujours la poursuite d'études longues.

L'impact de l'origine sociale est important.

Source : Quels facteurs influencent les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur ?, Net doc n° 68, Cereq, août 2010 <http://www.cereq.fr/cereq/netdoc68.pdf>

Les causes de rupture dans l'enseignement supérieur

Ne pas savoir décoder les règles de l'université

De nombreux travaux soulignent **l'importance de la maîtrise des codes explicites et implicites de l'université pour y réussir.**

Les jeunes qui se présentent comme de « bons élèves » dans le secondaire. A l'université, leurs méthodes demeurées scolaires et solitaires les éloignent des lieux et temps dits de « socialisation silencieuse ». Les nouvelles règles pédagogiques et d'évaluation leur échappent. Elles sont décrites comme des **obstacles imprévus**. **Finalement, leur conformité au « métier » d'élève, considérée comme un atout, les dessert quand ils arrivent à l'université. L'échec leur est incompréhensible.**

S'inscrire à l'université sans trop y croire

Ces jeunes décrivent, quant à eux, un **sentiment d'exclusion réduisant d'emblée leurs chances de réussite.**

Le processus de **délitement est progressif.**

Deux dimensions structurent le processus de décrochage

Le rapport entretenu

- d'une part avec la formation initiale,
- d'autre part avec le marché de l'emploi.

Pour les uns, la formation initiale est censée offrir des titres qui garantissent l'accès à l'emploi ; pour les autres, elle est peu valorisée.

Certains anticipent concrètement leur entrée sur le marché du travail quand d'autres sont moins prévoyants. À partir du croisement de ces dimensions, **quatre profils de décrocheurs** peuvent être identifiés.

		Valorisation des diplômes	
		+	-
Anticipation de l'insertion professionnelle	-	Studeux pris au dépourvu (9 étudiants sur 60)	Décrocheurs en errance (21 étudiants sur 60)
	+	Raccrocheurs à une formation professionnelle (13 étudiants sur 60)	Opportunistes arbitrant entre formation et emploi (17 étudiants sur 60)

Des profils à repérer pour limiter le décrochage

Du fait même qu'il s'agit d'un **processus long et non d'une rupture brutale et imprévisible**, ces sorties pourraient être anticipées en repérant les étudiants en position sensible. Le tutorat, l'orientation active et le [Plan licence](#), qui prévoit un accompagnement personnalisé des étudiants, entendent certes y remédier, mais pourraient être infléchis en ce sens. **Les critères de repérage doivent cependant répondre à certaines conditions.**

- consensus au sein de chaque université, impliquant aussi bien les personnels d'administration, et d'enseignement que de pilotage et d'étude-recherche sur les flux d'étudiants
- les critères d'identification doivent être proches de l'expérience étudiante mais compatibles avec une saisie de l'information à grande échelle, pour avoir une portée opérationnelle. Ils peuvent être ramenés au nombre de six :
 1. le type de difficultés rencontrées au premier semestre,
 2. le type d'absentéisme (récurrent ou ponctuel, lié à des contraintes externes),
 3. le type d'échec (en contrôle continu ou semestriel),
 4. le parcours antérieur,
 5. l'existence d'un projet de formation, d'un projet professionnel,
 6. l'existence d'alternatives possibles relativisant la notion de « décrocheur
- prendre en compte le territoire ou la spécialisation d'une université,

Source : Quitter l'université sans diplôme: Quatre figures du décrochage étudiant, Cereq, Bref n° 265, 2009. - 4 p.
<http://www.cereq.fr/index.php/content/download/394/4247/file/b265.pdf>

Quelques outils d'information et d'analyse pour repérer « les décrocheurs »

Au niveau national, les **publications du ministère de l'Éducation nationale** ([Note d'information...](#)) présentent des données complètes et actualisées sur le système éducatif français. Elles sont l'aboutissement d'enquêtes systématiques ; elles comportent aussi des séries d'indicateurs analytiques, des études ciblées ou des réflexions méthodologiques.

Le **Céreq** a mis en place à la fin des années quatre-vingt-dix un dispositif d'enquêtes original : [enquêtes Génération](#) qui permet d'étudier l'accès à l'emploi des jeunes à l'issue de leur formation initiale. Depuis, tous les trois ans, une nouvelle enquête est réalisée auprès de jeunes qui ont en commun d'être sortis du système éducatif la même année quel que soit le niveau ou le domaine de formation atteint, d'où la notion de "génération".



Les **enquêtes SUBANOR** apportent un éclairage sur les parcours des bacheliers (formation et insertion). Elles nourrissent ainsi la réflexion sur l'offre de formation et fournissent des informations précieuses aux professionnels chargés d'accompagner les jeunes et leur famille dans leurs choix d'orientation, leurs projets professionnels et personnels.

Menée en **partenariat avec la Région Haute-Normandie, les Universités de Rouen et du Havre et la DRAAF de Haute-Normandie**, cette opération se propose de suivre une cohorte

de bacheliers d'une année donnée sur une période de cinq ans. Tous les trois ans, une nouvelle cohorte est constituée.



Situation des néo-bacheliers haut-normands un an après leur première inscription à l'université de Rouen

L'abandon en première année à l'université

(Sources : Subanor 2012-2 et Subanor 2008-2)

A l'issue de la première année à l'université de Rouen :

- 37 % poursuivent en deuxième année dans la même formation ou dans une autre formation,
- 23 % redoublent en première année dans la même formation,
- 40 % quittent la formation débutée à la rentrée précédente : 11 % se réorientent en première année à l'université de Rouen et 29 % quittent l'établissement.

Le taux d'abandon de la formation débutée à la rentrée précédente varie principalement en fonction de deux facteurs : le type de formation et le parcours antérieur des étudiants.

Ainsi, l'abandon est plus fréquent après une première année de licence (45 %) qu'après une première année de DUT (22 %), où la majorité des étudiants poursuivent en deuxième année. Le taux de changement d'orientation à l'issue de la Paces a évolué ces dernières années, passant de 25 % à la rentrée 2009 à 40 % à la rentrée 2013, réduisant de la sorte le taux de redoublement (46 % en 2013 contre 61 % en 2009).

De manière générale, les bacheliers professionnels et les bacheliers technologiques sont nettement plus concernés par l'abandon que les bacheliers généraux. Les bacheliers qui n'ont pas obtenu de mention au baccalauréat quittent plus fréquemment que les autres la formation, et plus la mention est élevée, moins les étudiants abandonnent.

45 % des étudiants de L1 abandonnent la licence entreprise après le baccalauréat

L'abandon en cours ou à l'issue d'une L1 concerne 68 % des bacheliers professionnels, 65 % des bacheliers technologiques et 37 % des bacheliers généraux.

Les étudiants du domaine Droit, économie, gestion quittent plus fréquemment leur formation que ceux des autres domaines (52 %). Les taux de départ les moins élevés sont observés en sciences humaines et sociales (39 % en moyenne).

L'abandon après une année de licence, bien que conséquent, n'est pas forcément synonyme d'échec.

76 % des étudiants non réinscrits dans la formation débutée après le baccalauréat reprennent des études, ils s'inscrivent principalement dans une autre licence ou en BTS.

Les bacheliers généraux sont plus fréquemment en formation (84 %) que les bacheliers technologiques (70 %) ou professionnels (51 %).

En définitive, on peut considérer que 11 % des néo-bacheliers inscrits en licence à la rentrée qui suit l'obtention du baccalauréat décrochent du système de formation : 33 % des bacheliers professionnels, 19 % des bacheliers technologiques et 6 % des bacheliers généraux. La moitié d'entre eux déclare souhaiter reprendre des études.

La moitié des jeunes déclare avoir quitté la licence en cours d'année. L'abandon se produit tout au long de l'année mais il est plus fréquent en décembre et en janvier, période des examens du premier semestre.

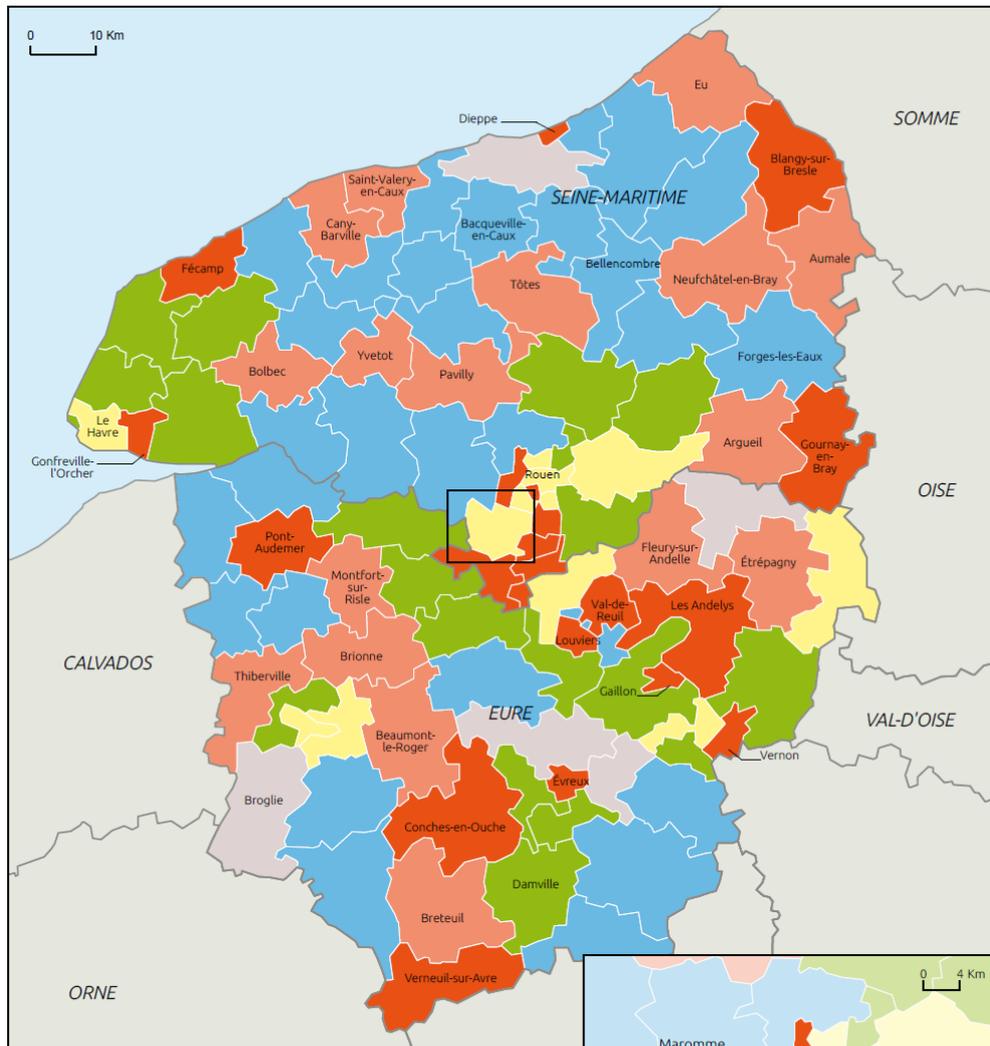
Dans l'ensemble, les étudiants quittent la licence commencée après le baccalauréat parce que la formation ne correspond pas à l'image qu'ils s'en faisaient. Le manque d'encadrement est également fréquemment cité comme raison de l'abandon. Les bacheliers professionnels évoquent d'autres aspects moins abordés par les autres bacheliers : ils mettent en avant l'écart trop important entre le baccalauréat qu'ils ont obtenu et le niveau requis en licence, ils évoquent aussi des difficultés à s'organiser.

Source :  Université de Rouen –DEPE- Ovefip- Céline Daniel

[SOMMAIRE](#)

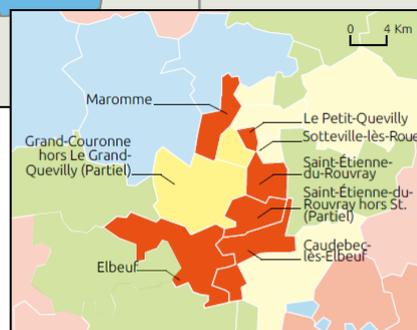
Le profil de la Haute-Normandie face au décrochage scolaire

Le taux de scolarisation de la population âgée de 18 à 24 ans est de 5 points inférieurs à celui de la France. Globalement, le niveau de formation de la population non scolarisée de 15 ans et plus est inférieur à celui de la France. Ainsi, la part des diplômés du supérieur s'élève à 19,4 % soit environ 6 points de moins que la moyenne nationale, **celle des non diplômés atteint 38,7 % soit 4 points de plus qu'en France métropolitaine.**



Les zones à risques d'échec scolaire

- Cumul de fragilités économique, familiale, culturelle en milieu urbain
- Précarité économique dans les petites et moyennes communes
- Difficultés de vie familiale et habitat social en milieu urbain
- Fragilité culturelle dans les petites communes
- Milieu rural vieillissant
- Sécurité économique et soutien culturel



Sources : Insee RP 2006, Revenus fiscaux localisés ; calcul et cartographie : Céreq - ESO Caen

Les facteurs qui contribuent ou non à la réussite scolaire

L'Atlas académique ¹⁵ des risques sociaux d'échec scolaire présente les **facteurs qui contribuent à créer un climat plus ou moins favorable de réussite scolaire** :

- le revenu de la famille,
- le chômage et le niveau de diplôme du ou des parents,
- le fait que la famille soit monoparentale,
- le nombre d'enfants dans la fratrie et les conditions de logement

Sur la base de ces critères, **quatre grandes familles de territoires se dessinent** :

- celle des zones les plus à risques (signalées en rouge et orange sur la carte),
- celle où le risque d'échec scolaire est le plus limité (zones jaune et bleu),
- celle des cantons ruraux avec un faible niveau de qualification (gris),
- et une dernière qui se caractérise par la sécurité économique et le soutien culturel (territoires en vert).

Source : Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage, juin 2014. – 136 p. www.cereq.fr/index.php/content/download/11413/93828/file/atlasthelast.pdf

Etat des lieux en Seine-Maritime

- l'atlas académique classe les villes de Fécamp, Dieppe et Gonfreville-l'Orcher, près du Havre, dans la zone la plus à risque. Cette dernière rassemble des cantons urbains, qui cumulent toutes les difficultés économique, familiale et culturelle et des cantons moins urbanisés ou ruraux qui ont les mêmes profils. Dans cette zone est identifiée aussi la Seine-Saint-Denis ou Roubaix.
- le Havre et Rouen s'inscrivent en jaune : des zones où l'échec scolaire est plus limité mais qui restent tout de même fragilisées en raison de la forte présence du type « difficultés de vie familiale et habitat social en milieu urbain ».

Des fragilités multiples dans l'Académie de Rouen

L'Académie de Rouen recense de nombreux cantons marqués par le type « **cumul de fragilités** économique, familiale, culturelle en milieu urbain ».

La ville de Saint-Etienne-du-Rouvray concentre un cumul de fragilités :

- chômage proche de 13 %,
- part de familles monoparentales de 12 % (France 8,5%),
- familles de quatre enfants et plus de 4% (France 1,6 %),

¹⁵ Cet atlas académique pourrait à terme devenir un outil d'aide à la décision pour les Rectorats et les collectivités locales.

- ménages en HLM de 38% (France 15 %)
- 45-54 ans non diplômés de 53% (France 34%).

Le revenu médian est ici de 13 900 euros, pour 24 000 à Bois-Guillaume (type "sécurité économique et soutien culturel").

Source : *Le point en Seine-Maritime*, 76 actu, 4 juillet 2014

Quelques expérimentations de remédiation en Haute-Normandie

Sur le site du **Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ)**, on retrouve les expérimentations détaillées concernant les ruptures en apprentissage, le décrochage scolaire, le décrochage dans l'enseignement supérieur...

« L'enjeu de ces expérimentations est de parvenir à élaborer une « prise en compte des situations individuelles des élèves », à la fois en amont pour prévenir le décrochage et en aval pour remédier à la situation des jeunes qui ont décroché. »

Source : Site Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ), [http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/spip.php?appel-a-projet=&exp_porteur_projet=&exp_thematique=4&exp_etat=&exp_region\[\]=25&exp_type_structure=&page=recherche-exp](http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/spip.php?appel-a-projet=&exp_porteur_projet=&exp_thematique=4&exp_etat=&exp_region[]=25&exp_type_structure=&page=recherche-exp)

Quelques exemples d'action de prévention institutionnalisées

- Programme de réussite éducative (PRE)
- Contrat de réussite éducative Départementale (CRED 76) : dispositif du Conseil général Seine Maritime, partenariat avec Rectorat de Rouen
- Plan départementale de réussite éducative (PDRE 27) : dispositif du Conseil général Eure, partenariat avec Rectorat de Rouen

Source : *L'illettrisme en Haute-Normandie : faire bouger les lignes*, rapport du CESER Haute-Normandie, septembre 2013

<https://ceser.hautenormandie.fr/content/download/38169/546782/file/RAPPORT%20ILLETTRISME%20POUR%20SITE%20CESER.pdf>

Le Contrat de Plan Régional de développement de la formation Professionnelle (CPRDF)

L'objectif de ce contrat est de construire **une vision anticipatrice et partagée** des besoins en matière de **formation**, au plus proche des besoins économiques des **territoires et des branches** professionnelles, compte tenu des facteurs d'évolution et de mutations identifiés.

Le [Crefor](#) réalise chaque année un outillage d'observation pour alimenter la réflexion sur l'évolution de la carte des formations. Cet outillage est constitué de diagnostics quantitatifs et prospectifs

Les travaux ont permis d'identifier de grands enjeux emploi formation au niveau régional

- lutter contre le décrochage scolaire ;
- développer les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur ;

- améliorer l'accès à la formation et au marché du travail des demandeurs d'emploi et des publics fragiles (hommes et femmes peu qualifiés, salariés des secteurs en déclin, public illettré) et **réduire les ruptures dans les parcours de formation** ;
- adapter l'offre de formation en réponse aux enjeux :
 - des grands projets d'élévation, des niveaux de qualification
 - des tensions au recrutement ou à l'inverse de la réduction des besoins sur le marché de l'emploi,
 - des filières constituées ou en constitution (Energie, Aéronautique, Numérique...) ou des branches,
 - des grands projets (éolien off-shore, grand carénage...) ;
- améliorer l'attractivité de la formation professionnelle et des métiers industriels et de la propreté ;
- renforcer le lien formation – entreprise ;
- renforcer l'attractivité des territoires et réduire les freins à la mobilité sur les territoires ruraux

Source : Ressources Emploi Formation n° 26, juillet 2014, Malika Mansouri, Crefor. - pp.1.-2
<http://www.crefor-hn.fr/sites/default/files/JOURNAL%20JUILLET%202014.pdf>

• **Synthèse des travaux du CPRDF session 2013-2014** : http://www.crefor-hn.fr/sites/default/files/mmansouri/Synth%C3%A8se%20des%20travaux%20du%20CPRDF%20session%202013-2014_0.pdf

L'importance des savoirs de base

Un risque : se trouver en situation d'illettrisme

La lutte contre le décrochage scolaire et la levée des freins à l'insertion et à la formation des jeunes, à la fois en primaire, au collège, et pour tous les jeunes sortis prématurément du système scolaire est indispensable.

Une analyse imagée du « décrochage scolaire »

En positif, elle évoque une libération comme décrocher de la cigarette, d'une addiction quelconque.

En plus négatif ce qui nous vient à l'esprit est davantage l'abandon d'une position devenue intenable et qui nécessite un repli ordonné, ou pire désordonné.

Et en plus dramatique, l'image d'un aéronef en chute libre après décrochage vient nous saisir et nous faire réaliser les enjeux !

Ces deux précédentes visions, disons « militaire » et « aérienne », correspondent à une prédisposition naturelle d'interprétation dans l'espace éducatif institutionnel.

Mais du point de vue d'un vécu personnel il se peut que toutes ces images évoquent des ressentis compatibles : décrocher d'une situation insoutenable donne la sensation d'une libération, puis d'un repli nécessaire voire salutaire, mais ensuite ... c'est parfois la chute !

Une étude sociologique approfondie nous permettrait de connaître précisément les profils des décrocheurs, cela étant, il semble qu'ils soient hétérogènes.

On ne décroche pas uniquement parce que les apprentissages sont pénibles. Des conditions externes, comme familiales, peuvent également en être l'origine.

Mais il est facile d'imaginer que si l'objet même d'apprendre est synonyme de souffrances alors la barque devient plus lourde rendant toutes vagues plus dangereuses. Ainsi parmi le public potentiellement « décrocheur » **ceux qui sont les plus en difficultés avec les savoirs sont aussi les plus menacés.** Pour ces personnes la question de prévenir l'illettrisme s'impose avec urgence, comme porter un gilet de sauvetage.

Le décrochage est bien une réalité qui concerne potentiellement tous les publics, mais il est important de voir qu'il se présente avec une acuité particulière pour les personnes les plus marginalisées dans les apprentissages.

Il peut ainsi se singulariser au moins à partir de trois points de vue pour ce public :

1/ une prédisposition au décrochage

Comme dans l'image d'une barque trop chargée et non manoeuvrante, les conditions pour rester à flot sont plus ténues. Les raisons objectives et subjectives sont bien plus minces dans les moments de grands doutes et de grandes fragilités pour se sentir appartenir à une institution. D'autant plus que ces doutes et fragilités sont alimentés par l'échec qui y est vécu.

2/ des conséquences plus lourdes sur le plan des futures apprentissages

En effet les difficultés sont amplifiées, une fois la porte de sortie franchie, pour tenter d'amorcer un retour, même sous d'autres modalités, car le fondement même des raisons d'une réconciliation avec le parcours de formation semble atteint et la rupture consommée. L'impasse est profonde d'autant que s'y ajoute des dommages collatéraux, externes comme personnels.

Ainsi il est difficile d'éluder l'importance du rapport à la chose enseignée dans le décrochage ne serait-ce que sur ce point : si l'apprentissage défailtant n'en est pas la cause ou une des causes elle en devient vite une conséquence.

3/ la problématique du décrochage ne se limite pas à la rupture

En effet le phénomène peut être apparu antérieurement. Le décrochage s'est probablement déjà installé bien avant la rupture produisant ses effets néfastes. On peut se réjouir que des réponses soient maintenant apportées rapidement mais cela se passe souvent lorsque l'acte se manifeste clairement. Or dans des situations à « risques d'illettrisme », **la cassure s'est installée de manière invisible car intériorisée et volontairement cachée derrière une adhésion de façade aux règles de l'institution.** Il est souvent tard pour agir efficacement. Le décrochage n'est pas simplement un événement certes important car point de bifurcation dans un parcours de vie mais ayant aussi altéré et fragilisé la **construction narcissique**, celle de pouvoir apprendre (pour ne pas parler de déconstruction...). La rupture intervient alors davantage comme un point de non-retour qu'un point de départ, une page qu'on déchire plutôt qu'une page qu'on tourne.

La prévention prend alors, au regard de ces aspects, tout son sens avec ce public.

Invisible ou clairement assumé, le décrochage doit donc être perçu comme une éventualité forte dans les situations proches de l'illettrisme. Si le port du gilet de sauvetage apparaît obligatoire, c'est à minima, car le naufrage étant probable, le soin doit être porté à la navigation.

Et en poursuivant les analogies comme aide heuristique à notre compréhension du décrochage, on peut rappeler dans notre référence aérienne, que le décrochage résulte toujours d'une situation de vol dégradé dont :

1/ Les causes sont connues

vol trop lent, angle trop cabré entraînant de fortes résistances mais sans ascension par manque de puissance, une portance diminuée dans les turbulences de l'environnement...

2/ Les signes précurseurs aussi (à condition de savoir les repérer)

pilotage approximatif, commandes molles et inefficaces, baisse du niveau sonore, mauvaises vibrations avant le basculement dans le vide.

3/ Et les remèdes également

Profiter de la chute, en la gérant pour acquérir la vitesse nécessaire à un déplacement plus fluide avec le milieu, puis en restaurant un nouvel équilibre avec ce dernier.

Les adeptes des sports aériens disent alors « acquérir de la ressource »... !

Agir pour ne pas subir nous apprend un vieil adage, mais en cette circonstance, il s'agit essentiellement d'agir vite pour ne pas subir l'inévitable...

Par ailleurs un autre adage nous enseigne aussi que toute comparaison n'est pas raison...La résolution de ce délicat problème reste ouverte.

Source :  Jean-Philippe MERCIER, Pôle illettrisme, Crefor Haute-Normandie

Identification des difficultés en Haute-Normandie

L'étude réalisée par l'INSEE et le Crefor Haute-Normandie présente un état des lieux de la population en difficulté face à l'écrit, au calcul ou à la compréhension orale et répond par-là à un des objectifs **du plan d'action régional en faveur de l'éducation de base.**

La Haute-Normandie a mis en œuvre en 2005 un premier plan, le plan d'action régional en faveur de l'éducation de base (PAREB), aujourd'hui arrivé à échéance, et dont le bilan a permis aux partenaires qu'il associait de **tirer des enseignements**, ils ont estimé qu'il était **nécessaire d'élaborer un diagnostic plus fin et actualisé sur le niveau éducatif des Haut-Normands**, sur leurs besoins en matière de compétences et de savoirs de base, une première orientation été retenue pour construire le deuxième plan à venir :

- la constitution d'une **base chiffrée** permettant une analyse des situations et
- **d'outiller les décideurs et les acteurs** sur les différents territoires pour mener des actions mieux adaptées et mieux coordonnées.
- **créer des passerelles** entre les actions de prévention et les actions de remédiation.

Les cinq orientations stratégiques retenues pour le deuxième plan concernent :

- une meilleure communication sur les chiffres
- une analyse plus approfondie pour les interpréter et les mettre à disposition de ceux qui souhaitent construire des actions ;
- la capitalisation, la diffusion des bonnes pratiques,
- le développement de la qualité des dispositifs, qu'ils concernent la prévention, l'éducation, l'accès à la culture et à la citoyenneté, ou la formation.

Source : *Les Haut-Normands face aux savoirs de base : Lire - Écrire – Compter, dossier d'Aval, septembre 2013. – 94 p.*

☛ **Voir sur le site du Crefor, onglet : lutter contre l'illettrisme :**

- La formation de base en Haute-Normandie, Pôle lutte contre l'illettrisme, 2014. – 42 p.

Voir les dispositifs en faveur de l'éducation de base en Haute-Normandie

http://www.crefor-hn.fr/sites/default/files/tableau-recap_0.pdf

- Prévenir l'illettrisme en Haute-Normandie, Pôle de lutte contre l'illettrisme, . - 127 P.

<http://www.crefor-hn.fr/sites/default/files/Guide-Prevention.pdf>

- Guide pratique de la lutte contre l'illettrisme en Haute-Normandie 2014

http://www.crefor-hn.fr/sites/default/files/Guide_illettrisme_2014.pdf

Une cartographie des actions de prévention

Base de données informatique qui recense pour la Haute-Normandie les actions éducatives, sociales et culturelles concourant à la « prévention de l'illettrisme » en direction de la petite enfance, des enfants, des adolescents, des enfants et liens avec les familles

[SOMMAIRE](#)

Apprentissage

Apprentissage : les enseignements inattendus des expérimentations, Jeunesse études et synthèses n° 19, Observatoire de la jeunesse, mai 2014. – 4 p.

http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/JES19_apprentissage_BD.pdf

Définitions

Le décrochage scolaire : diversité des approches, diversité des dispositifs, dossier d'actualité : veille et analyses – Institut français d'éducation (IFE), n° 84, mai 2013 - 28 p. <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA-Veille/84-mai-2013.pdf>

Décrochage scolaire : le repérage et après ?, Etudes et synthèses n° 16, octobre 2013 http://www.injep.fr/spip.php?page=publications_detail&language_id=4&products_id=297

Le décrochage scolaire, hors-série n°14 - septembre 2012

<http://www2.cndp.fr/revueVEI/somhs14.htm>

http://www2.cndp.fr/revueVEI/hs14/diversite_hs14/index.html

Dispositifs

Rapport sur l'avenir du Service Civique, remis par Monsieur François CHEREQUE, Président de l'Agence du Service Civique à Madame Najat VALLAUD -BELKACEM, Ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Juillet 2014. – 63 p.

[http://www.service-](http://www.service-civique.gouv.fr/sites/default/files/chereque_liberte_egalite_citoyennete_un_service_civique_pour_tous.pdf)

[civique.gouv.fr/sites/default/files/chereque_liberte_egalite_citoyennete_un_service_civique_pour_tous.pdf](http://www.service-civique.gouv.fr/sites/default/files/chereque_liberte_egalite_citoyennete_un_service_civique_pour_tous.pdf)



Guide dispositifs éducatifs Haute-Normandie, DRJSCS, Académie de Rouen, 2012 – 44 p.

<http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0CCIQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.haute-normandie.drjscs.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FGuideDispositifsEducatifsHN.pdf&ei=lvmaU7-NLvOY0QWr2oDICw&usq=AFQjCNFrjhlVRJYkxOpv7fzxseme2m8ksg&bvm=bv.68911936.d.d2k>

Enseignement supérieur

Sortir sans diplôme de l'Université, Comprendre les parcours d'étudiants "décrocheurs", Observatoire national de la vie étudiante (OVE), 2009. - 224 p.

Quitter l'université sans diplôme: Quatre figures du décrochage étudiant, Nathalie Beaupère, Gérard Boudesseul, Bref Cereq n° 265, 2009. - 4 p.

<http://www.cereq.fr/index.php/content/download/394/4247/file/b265.pdf>

Une formation qualifiante différée pour les jeunes non diplômés ? Un éclairage à partir du cheminement de jeunes sortis du système éducatif en 1998, Relief n° 23, Cereq, 2007. - 136 p.

<http://www.cereq.fr/index.php/content/download/602/9239/file/relief23.pdf>

Europe

Recommandation du conseil de l'Union européenne du 28 juin 2011 concernant les politiques de réduction de l'abandon scolaire (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (2011/C 191/01)

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:191:0001:0006:FR:PDF>

Evaluation

Professionnalisation de la lutte contre le décrochage scolaire, Sophie Divay, Net.Doc n° 121, Cereq, 2014. - 175 p.

<http://www.cereq.fr/index.php/content/download/10623/89088/file/netdoc121.pdf>

Rupture scolaire : les leçons d'une expérimentation alliant éducation et santé, Bref Cereq n° 317, décembre 2013

<http://www.cereq.fr/index.php/content/download/9191/80131/file/b317.pdf>

Évaluer un dispositif de lutte contre la rupture scolaire, Bref Cereq n° 307, mars 2013

<http://www.cereq.fr/index.php/content/download/7368/67562/file/Bref307.pdf>

Évaluation d'un dispositif d'accompagnement de jeunes en rupture scolaire, Net.Doc n° 97, Cereq, 2012. - 113 p.

<http://www.cereq.fr/index.php/content/download/5556/49379/file/netdoc97.pdf>

Décrochage scolaire : vers une mesure partagée, Bref n° 298-1, 2012. - 4 p.

http://www.cereq.fr/index.php/content/download/5284/47231/file/b298_1.pdf



Expérimentations

Synthèse du colloque international sur la persévérance scolaire des 28 et 29 novembre 2013 et plan d'actions de l'académie, 2013

http://www.ac-rouen.fr/medias/fichier/fiche-perseverance-scolaire_1390381216989-pdf

Formation initiale différée

Où en est la « formation différée, note de veille n° 160, CAS, décembre 2009.

<http://archives.strategie.gouv.fr/content/note-de-veille-n%C2%B0160-decembre-2009-analyse-ou-en-est-la-%C2%AB-formation-differee-%C2%BB>

Politiques

Orientations stratégiques 2014-2017, CNECCO, juin 2014. – 28 p.

http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2014/07/Orientations_strat%C3%A9giques_Cnesco_2014_20171.pdf

Le décrochage scolaire, un défi à relever plutôt qu'une fatalité, Educations et formation n° 84, décembre 2013. – 79 p.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/revue_84/52/9/DEPP_EetF_2013_84_decrochage_scolaire_294529.pdf



Synthèse du colloque international sur la persévérance scolaire, 2013 : http://www.ac-rouen.fr/medias/fichier/dossier-synthese-colloque-28-291113-def_1390381201010-pdf

Persévérance scolaire, réussite éducative et innovation : pilotage de la coopération franco-québécoise. Document de synthèse - septembre 2013 / Association nationale des acteurs de la réussite éducative (Anaré) - France ; La Chaire UQAC Cégep de Jonquière sur les conditions de vie, la santé et les aspirations des jeunes (VISAJ) - Québec, septembre 2013, 66 p. <http://anare.fr/wp-content/uploads/2013/11/RapportFrance-Quebec1.pdf>



Plan territorial pour la jeunesse en Haute-Normandie, DRDJS, juin 2013. – p.

<http://www.calameo.com/books/003315191d351170b520b>

Synthèse : http://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/CIJ_Synthese2_OK.pdf

Favoriser la coordination du repérage et du suivi des décrocheurs par un logiciel interactif de partage d'informations, Collectif d'auteurs, Cereq, Net.Doc n° 107 , 2012. - 51 p.

<http://www.cereq.fr/index.php/content/download/6625/61278/file/netdoc107.pdf>

Rapports

Évaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire, Rapport de diagnostic, 18 juin 2014. – p. <http://www.education.gouv.fr/cid80518/evaluation-partenariale-de-la-politique-de-lutte-contre-le-decrochage-scolaire.html>

le rapport : http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/85/8/Rapport-Evaluation-partenariale-de-lutte-contre-le-decrochage-scolaire_331858.pdf

la

synthèse :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/93/4/MAP_Decrochage_diagnostic_synthese_331934.pdf

Rapport n° 2013-059, Agir contre le décrochage scolaire : alliance éducative et approche pédagogique repensée, IGEN/IGAENR, juin 2013. – 146 p.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/64/9/2013-059-rapport-Agir-contre-le-decrochage-scolaire_278649.pdf

Statistiques

Atlas académique des risques d'échec scolaire : l'exemple du décrochage, juillet 2014. – 140 p. <http://www.cereq.fr/index.php/content/download/11413/93828/file/atlasthelast.pdf>



Rouen : pp. 119-122

<http://www.cereq.fr/index.php/content/download/11407/93810/file/rouen.pdf>

Géographie de l'école, 11^{ème} édition, 2014

http://cache.media.education.gouv.fr/file/geo11/87/3/DEPP_GEO_2014_334873.pdf

Enquête PISA, 2012

<http://www.oecd.org/pisa/keyfindings/pisa-2012-results-overview-FR.pdf>

Sitographie



Académie de Rouen : <http://www.ac-rouen.fr/la-prevention-du-decrochage-5058.kjsp?RH=ORIENTATION>

<http://www.ac-rouen.fr/espaces-pedagogiques/accompagnement-des-eleves/la-prevention-du-decrochage-5058.kjsp?RH=FORMATION>



Crefor

- pole illettrisme : <http://www.crefor-hn.fr/p%C3%B4le-lutte-contre-lillettrisme>
- pole observatoire : prospective <http://www.crefor-hn.fr/le-p%C3%B4le-observation-et-prospective>
enquête SEINE <http://www.crefor-hn.fr/linsertion-professionnelle-en-haute-normandie>

Europe <http://www.europe-education-formation.fr/theme/5/daccrochage-scolaire>
<http://www.europe-education-formation.fr/evenement/217/seminaire-experimentons-en-europe-contre-le-daccrochage-scolaire>

Fond d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) :
<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/>

Ministère de l'Education nationale

<http://www.education.gouv.fr/cid55632/la-lutte-contre-le-daccrochage-scolaire.html>

Onisep : <http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique/College/Orientation/Prevenir-le-daccrochage-scolaire-au-college>



L'observatoire de l' Université de Rouen (OVEFIP) : <http://www.univ-rouen.fr>, les études de l'OVE <http://formation-ve.univ-rouen.fr/observatoire-de-la-vie-etudiante-326261.kjsp>

SOMMAIRE

Eclairage est une publication gratuite du CREFOR Haute-Normandie / Pôle Information.

Directeur de la publication : Luc Chevalier.

Information et rédaction : Dominique Rousselin-Legrand

Conformément à la loi "Informatique & Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

(Déclaration à la CNIL n° 756690)

© Eclairage 2014

